

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

QUITTER UN CONJOINT VIOLENT POUR SE PLONGER TÊTE PREMIÈRE DANS
L'INCONNU :

EXPÉRIENCES D'HÉBERGEMENT DE FEMMES DANS LES MAISONS POUR
FEMMES VIOLENTÉES EN CONTEXTE CONJUGAL, À MONTRÉAL

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAITRISE EN TRAVAIL SOCIAL

PAR

MARIE-CLAUDE LABERGE

DÉCEMBRE 2008

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

Je ne voulais me retrouver ni à l'hôpital psychiatrique ni au cimetière, alors j'ai décidé de sortir de ce mariage qui m'amenait tout droit vers l'un ou l'autre. Décidé, oui, mais de là à passer à l'action... Il a fallu cette dernière crise d'angoisse et la peur de mourir pour me pousser à partir avec mes enfants. Alors la maison d'hébergement a été pour moi un havre de paix, de soutien, de respect. On ne m'y a pas jugée, on m'a aidée à me comprendre. J'y ai rencontré d'autres femmes qui avaient connu le même sort que moi. Elles aussi avaient espéré le changement. Elles aussi avaient trouvé des solutions qui avaient échoué. Elles aussi se sentaient coupables de l'échec du mariage. Elles aussi avaient honte d'être battues. Elles aussi se détruisaient dans une relation malsaine. Et cela jusqu'au jour où une force insoupçonnée leur a fait crier : «Je suis tannée, tan...née»! (Témoignage de Colette)

(Regroupement, 1990 : 43)

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	ix
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I PROBLÉMATIQUE	3
1.1 Définition et ampleur du phénomène de la violence conjugale	3
1.2 Les femmes doivent fuir la violence : elles se retrouvent en maisons d'hébergement pour femmes violentées en contexte conjugal	6
1.3 Statistiques des maisons d'hébergement membres du <i>Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale</i>	7
1.4 Intervention féministe en maison d'hébergement pour femmes violentées en contexte conjugal	8
1.5 La maison d'hébergement comme milieu de vie	9
1.6 Le vécu des femmes violentées en contexte conjugal	10
1.7 Pertinence scientifique	12
1.8 Objectif scientifique	13
CHAPITRE II CADRE D'ANALYSE	14
2.1 Cadre d'analyse féministe	14
2.1.1 Analyse féministe de la violence conjugale	16
2.1.2 Intervention féministe en maison d'hébergement	19
2.2 Éléments de compréhension de l'expérience des femmes dans les maisons d'hébergement	23

CHAPITRE III	
DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE	28
3.1 Stratégies générales de la recherche	28
3.1.1 Recherche qualitative	28
3.1.2 Recherche féministe	29
3.2 Population à l'étude	30
3.3 Sélection des sujets	30
3.3.1 Procédure d'échantillonnage	30
3.3.2 Localisation des sources d'information	31
3.3.3 Nombre et choix des femmes	32
3.3.4 Démarche de recrutement	32
3.4 Méthode de collecte des données	35
3.5 Analyse des données	36
3.6 Aspects déontologiques	36
3.7 Limites de la recherche	37
CHAPITRE IV	
PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE	39
4.1 Ce qui précède le séjour des femmes à la maison d'hébergement	39
4.1.1 Choisir d'aller séjourner en maison d'hébergement : une expérience contrainte	40
4.1.2 L'arrivée des femmes violentées à la maison d'hébergement : une expérience en terre nouvelle	41
4.1.3 Les premières journées à la maison d'hébergement : une expérience à la fois douloureuse et chaleureuse	42
4.2 Au cœur même de l'expérience d'hébergement	44
4.2.1 L'hébergement des femmes violentées, une expérience en dehors du temps, en dehors de la vie	44
4.2.2 L'hébergement des femmes violentées, une expérience «intense»	45
4.2.3 L'hébergement des femmes violentées, une expérience de vie en collectivité	45
4.2.4 L'hébergement des femmes violentées, des regards éclatés sur les intervenantes	48
4.2.5 L'hébergement des femmes violentées, une expérience remplie de mots	50
4.2.6 L'hébergement des femmes violentées, une expérience d'ouverture à soi	51
4.2.7 L'hébergement des femmes violentées, une expérience règlementée	51

4.2.8	L'hébergement des femmes violentées, une expérience de non intimité	52
4.2.9	L'hébergement des femmes violentées : une expérience de mise en commun	53
4.3	Regard sur l'expérience d'hébergement	54
4.3.1	L'hébergement des femmes violentées, une expérience qui demande du temps	54
4.3.2	L'hébergement des femmes violentées, des attentes non comblées	55
4.3.3	Pistes de changement proposées par les femmes rencontrées	55
4.3.4	De soi, à l'autre	56
4.3.5	À la fin du séjour, il est temps de partir	57
4.3.6	L'hébergement des femmes violentées, une expérience essentiellement positive	58
4.3.7	Le mot de la fin	58
CHAPITRE V		
	ANALYSE DES RÉSULTATS DE RECHERCHE	61
5.1	Connaître et comprendre l'expérience d'hébergement des femmes dans les maisons pour femmes violentées en contexte conjugal	61
5.2	Quitter la relation conjugale, coûte que coûte	65
5.3	Quelle option me reste-t-il pour quitter mon conjoint violent? La maison d'hébergement	66
5.4	La maison d'hébergement, une prison?	66
5.5	La maison d'hébergement, une question de sécurité?	67
5.6	Le séjour en maison d'hébergement, une expérience féministe	68
5.7	Éloge des intervenantes en maison d'hébergement	69
5.8	Comment continuer d'aider les femmes dans le besoin une fois qu'elles ont quitté la maison d'hébergement?	69
5.9	Les femmes doivent-elles garder le silence sur leur expérience d'hébergement?	71
5.10	Les femmes peuvent-elles participer à la vie démocratique des maisons d'hébergement?	72
5.11	Retour sur la méthodologie féministe	73
	CONCLUSION	74

APPENDICE A	
MISSION DU REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSITION POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE	77
APPENDICE B	
MISSION DE LA FÉDÉRATION DE RESSOURCES D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VIOLENTÉES ET EN DIFFICULTÉ DU QUÉBEC	79
APPENDICE C	
DEMANDE D'APPROBATION DÉONTOLOGIQUE DU PROJET DE MAITRISE	81
APPENDICE D	
DÉMARCHE DE RECRUTEMENT	86
APPENDICE E	
INVITATION À PARTICIPER À UNE RECHERCHE	89
APPENDICE F	
QUE DISENT LES CHARTES À PROPOS DU DROIT DES FEMMES À LA SÉCURITÉ ET À LA PROTECTION?	92
APPENDICE G	
LISTE DES COMMUNICATIONS	94
APPENDICE H	
ÉCHÉANCIER DE LA DÉMARCHE DE RECRUTEMENT	96
BIBLIOGRAPHIE	99

REMERCIEMENTS

Merci David pour ton amour, ta confiance en moi, ton soutien de tous les instants et le grand sentiment de liberté que tu m'inspires!

Merci Lise, Hermine et Dominique pour votre croyance en mes capacités de mener à terme ce projet et pour votre présence. Merci à Maryse, François, Olivier et Véronique pour nos soirées divagantes et pour votre amitié. Merci à Isabelle, Mélina, Émilie, Annie, Anna-Maria, Maud, Évangéline et Sylvie, pour votre complicité et votre affection.

Merci Nancy pour ta direction de la plus haute qualité, ta rigueur intellectuelle et tes connaissances du milieu féministe. Merci surtout de m'avoir accordé une liberté sans entrave.

Merci à Lorraine et à Céline pour leur accueil et leur soutien. Merci également à l'Institut de recherche et d'études féministes pour m'avoir fourni les outils théoriques essentiels à la réalisation de ce mémoire de même qu'un contexte d'apprentissage dynamique.

Merci aux femmes qui se sont racontées à moi depuis plusieurs années et qui m'ont ouvert les yeux et le cœur à la réalité quotidienne des violences faites aux femmes. J'admire votre courage, votre force et votre détermination! Merci aux travailleuses des maisons d'hébergement pour votre soutien à cette recherche. Votre lutte quotidienne pour un Québec sans violence m'inspire!

RÉSUMÉ

Dans cette étude, l'auteure explore l'expérience d'hébergement de femmes violentées ayant séjourné en maison d'hébergement. Après plus de trente ans d'existence du réseau des maisons d'hébergement au Québec, l'auteure constate que peu d'études apportent un éclairage significatif sur l'expérience des femmes violentées séjournant en maison d'hébergement.

L'objectif de cette étude consiste à connaître et à comprendre l'expérience d'hébergement dans les ressources pour femmes violentées en contexte conjugal, du point de vue des femmes violentées. Dans cette étude qualitative et féministe, des entrevues individuelles non directives ont été menées auprès de cinq femmes (adultes et francophones) ayant été hébergées dans des maisons d'hébergement membres du *Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale*, situées à Montréal, dans les six mois précédant l'entrevue.

Dans le cadre des entrevues de recherche, les participantes se sont exprimées sur des thèmes tels que : leur relation avec les intervenantes et avec les autres résidentes, leur expérience d'arrivée à la maison d'hébergement, les règles de vie, les questions d'intimité, le roulement des résidentes, etc. L'auteure y analyse également des aspects de l'expérience d'hébergement des femmes violentées tels : les représentations qu'ont les femmes des maisons d'hébergement avant d'y séjourner, les facteurs de réussite du séjour en maison d'hébergement, l'impact de l'intervention féministe sur l'expérience d'hébergement des femmes violentées, l'implication des femmes à la vie démocratique des maisons d'hébergement, etc.

En guise de conclusion, l'auteure propose quelques pistes de réflexion sur l'expérience d'hébergement des femmes violentées en contexte conjugal en termes de renouvellement des pratiques d'intervention féministe en maison d'hébergement.

Mots clés : violence conjugale; maison d'hébergement; femmes violentées; expérience; féminisme; féministe; intervention féministe; analyse féministe.

INTRODUCTION

*Ce que j'ai vécu ici : l'impression de faire partie d'une famille extraordinaire. C'est une expérience que je garde précieusement et profondément dans mon cœur. (...) ce sont des épreuves qui m'ont conduite ici. Il me reste grâce à vous toutes, paix, courage et un grand goût de vivre ma vie.
(Regroupement, 1990 : 89)*

Chaque mois, les quotidiens canadiens se font le reflet des actes de violence perpétrés contre les femmes. Entre le 28 juillet 2004 et le 28 juillet 2005, nous avons répertorié 246 articles traitant du sujet «violence conjugale», dans douze quotidiens canadiens francophones, soit en moyenne une vingtaine d'articles mensuellement. Au cours du dernier mois, soit du 28 juin au 28 juillet 2005, vingt-deux articles traitant du sujet «violence conjugale» ont été répertoriés. Ces articles font référence à des hommes accusés et/ou trouvés coupables de violence conjugale (Hénault, 23 juillet 2005 : A10; Hénault, 15 juillet 2005 : A4; Hénault, 15 juillet 2005 : A6; Bouchard, 13 juillet 2005 : 11; s.a., 08 juillet 2005 : 17; Bouchard, 30 juin 2005 : 15; Thériault, 01 juillet 2005 : 36), à un cas de récidive de violence conjugale (s.a., 21 juillet 2005 : A10; Le Droit, 06 juillet 2005 : A2; Boivin, 30 juin 2005 : 4), à une étude sur la violence familiale menée par Statistique Canada auprès de 24 000 canadiennes et canadiens (Mercure; PC, 15 juillet 2005 : A1; Samson, 15 juillet 2005 : A4; PC, 15 juillet 2005 : 18), à une initiative de la Société des obstétriciens et gynécologues du Canada d'outiller ses membres pour intervenir plus efficacement auprès des femmes victimes de violence conjugale (PC, 18 juillet 2005 : A7), à un projet de loi en matière de protection des victimes de violence conjugale (Cornellier, 09 juillet 2005 : B3), finalement, à l'augmentation des enveloppes dédiées aux maisons d'hébergement et aux centres de femmes (s.a. 07 juillet 2005 : A2). À la lumière de cette brève revue de presse, nous constatons que malgré des décennies de lutte contre la violence faite aux femmes en contexte conjugal, cette réalité demeure toujours dramatiquement d'actualité.

La principale ressource offerte aux femmes violentées en contexte conjugal demeure la maison d'hébergement. Or peu d'études se sont penchées sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées en contexte conjugal et encore moins sur la perception qu'ont les femmes hébergées de celles-ci. La présente étude porte sur l'expérience d'hébergement des

femmes dans les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, situées à Montréal. L'intérêt pour cette question origine de notre expérience comme stagiaire et intervenante en maison d'hébergement pour femmes violentées, soit à la maison Le Paradis et à la Maison du Réconfort, toutes deux situées à Montréal. Nos préoccupations féministes sont au cœur de cette recherche et ont guidé tant le choix du thème abordé que la manière dont nous traiterons le sujet. Nous espérons contribuer, par cette étude, à enrichir la réflexion féministe concernant la question de la violence faite aux femmes en contexte conjugal et, plus spécifiquement, concernant l'expérience des femmes en maison d'hébergement et la façon dont cette expérience interpelle les pratiques dans ces ressources.

Le premier chapitre de ce mémoire cerne l'ampleur du problème social de la violence conjugale, dresse le profil des maisons d'hébergement membres du *Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale* de même que des femmes qui y trouvent refuge, puis dévoile les objectifs de la recherche. Le second chapitre expose notre cadre d'analyse féministe, le troisième chapitre décrit la méthodologie qualitative et féministe de l'étude, et, enfin, les quatrième et cinquième chapitres présentent respectivement les résultats de l'étude et une réflexion analytique sur ceux-ci.

CHAPITRE I

PROBLÉMATIQUE

1.1 DÉFINITION ET AMPLEUR DU PHÉNOMÈNE DE LA VIOLENCE CONJUGALE

La violence conjugale constitue, au Québec, un problème social reconnu, mesuré et dénoncé par plusieurs institutions gouvernementales et autres. Le Centre canadien de la statistique juridique définit la violence conjugale comme suit: «La violence conjugale désigne des actes de violence commis par des partenaires mariés, séparés, divorcés ou vivant en union libre.» (Gouvernement du Canada, 2004 : 6)

Dès 1985, le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec (MSSS) adoptait la *Politique d'aide aux femmes violentées*, suivi par le ministère de la Justice et celui du Solliciteur général en 1986, qui annonçaient leur *Politique d'intervention en matière de violence conjugale*. En 1995, le Gouvernement du Québec rendait publique la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister et contrer*, de même que le plan d'action qui en découle. L'année 2003 a quant à elle été ponctuée par la présentation du *Rapport sur la mise en œuvre des engagements gouvernementaux 1996-2001* et par l'annonce d'un second plan d'action gouvernemental quinquennal en matière de violence conjugale. Tout récemment, en 2004, le Gouvernement du Québec a rendu public son *Plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale*, qui comprend soixante-douze engagements s'articulant autour des quatre axes d'intervention suivants : la prévention, le dépistage, l'adaptation aux réalités particulières et l'intervention sociojudiciaire. (Gouvernement du Québec, 2004)

Au Québec, le ministère de la Sécurité publique (MSP) fournit des statistiques annuelles sur la criminalité commise dans un contexte conjugal¹. Selon les plus récentes données (2002), les femmes sont cinq fois plus souvent victimes de violence conjugale que les hommes, c'est-

¹ Ces données sont disponibles sur le site internet officiel du ministère de la Sécurité publique à l'adresse suivante : <http://www.msp.gouv.qc.ca>.

à-dire que le taux de victimisation conjugale correspond à 434 pour 100 000 femmes, comparativement à 80 pour 100 000 hommes. En 2002, sur l'ensemble des femmes victimes de crimes contre la personne, 39% ont été agressées dans un contexte conjugal. Les femmes représentent 85% des victimes de violence conjugale connues de la police en 2002; 99% d'entre elles ont été agressées par un homme. Au Québec, en 2002, 85% des victimes d'homicides conjugaux sont des femmes. Il importe de consulter les statistiques sur la violence conjugale en se rappelant qu'elles ne présentent qu'une image partielle de l'ensemble des crimes commis en contexte conjugal au Québec, la proportion d'événements de violence conjugale déclarée à la police étant estimée à seulement 14%, selon les estimations de la dernière enquête sur la victimisation criminelle. Selon le *Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale* (RPMHTFVVC), «La violence conjugale se manifeste sous différentes formes, qui vont de la violence verbale à la violence physique, en passant par la violence psychologique et sexuelle.» (Regroupement, 1990 : 48-49) Une partie seulement de ces manifestations de violence seraient plus souvent signalée aux autorités, soit les crimes «qui comportent un risque élevé de causer des blessures à la victime et ceux qui surviennent dans un contexte de terrorisme conjugal.» (Gouvernement du Québec, 2004 : 1)

Les engagements gouvernementaux en matière de violence conjugale font suite aux luttes féministes contre les violences faites aux femmes. Ce sont d'abord les groupes de femmes qui ont fait reconnaître la violence conjugale comme un problème d'ordre social et collectif. Pour y faire face, ils ont mis sur pied les ressources d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale (Gouvernement du Québec, 2004). En effet, «Les premières maisons-refuges naissent avec la conscience d'une urgence longtemps différée par les processus institutionnels.» (Dumont et Toupin, 2003 : 558) La violence faite aux femmes en contexte conjugal est demeurée invisible jusque dans les années 1970, étant jusque-là considérée comme un problème individuel relevant des affaires privées; «On doit à la pensée féministe radicale d'avoir, en matière de violence faite aux femmes, qualifié de «crime» ce qui était jusqu'alors «coutume» ou encore «faits divers isolés» : tel était le cas du viol, et tel était le cas des «femmes battues.»» (Dumont et Toupin, 2003 : 549)

La violence conjugale a des répercussions physiques et psychologiques sur les femmes qui en sont victimes. Selon le ministère de la Sécurité publique (MSP), les femmes victimes de violence conjugale déclarent dans une grande proportion avoir eu des blessures physiques, avoir reçu des soins médicaux ou un suivi médical, s'être absentes du travail, avoir craint pour leur vie, avoir été bouleversées, confuses ou frustrées par l'événement de violence subi, avoir perdu l'estime de soi, avoir eu le sentiment d'être blessées ou déçues, avoir souffert de dépression ou de crises d'angoisse, avoir souffert de troubles du sommeil ou d'insomnie, être devenues peureuses ou craintives et/ou avoir éprouvé de la colère (Gouvernement du Québec, 2004). Concernant les violences corporelles, Hanmer (1977), citée dans Hirata et coll. (2000 : 246), s'exprime ainsi :

Blessant directement de nombreuses femmes, les privant de leur liberté d'aller et venir, de leur sentiment de sécurité, leur confiance en elles, leurs aptitudes à nouer des relations, leur goût de vivre, ces violences concernent et affectent toutes les femmes qui en sont potentiellement victimes (Hanmer, 1977). Elles constituent l'une des formes extrêmes des rapports de sexe.

En plus des répercussions physiques et psychologiques sur les femmes victimes, la violence conjugale a des conséquences économiques énormes sur l'ensemble de la société. Selon le ministère de la Justice Canada (Gouvernement du Canada, 2003), la violence conjugale «coûte à la société canadienne environ 4,2 milliards de dollars par année en services, formation, justice pénale, travail, emploi, santé et frais médicaux.»

1.2 UNE RÉPONSE À LA VIOLENCE CONJUGALE : LES MAISONS D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

De nombreuses femmes violentées en contexte conjugal qui désirent fuir la violence de leur conjoint utilisent les services des maisons d'hébergement. En effet,

Ces maisons d'hébergement ont vu le jour parce qu'*aucune institution* [ne] répondait aux besoins des femmes victimes de violence conjugale. Ce sont les femmes du milieu féministe qui, les premières, ont souligné les lacunes de nos institutions et de notre société face à cette problématique, tant au niveau des ressources que de l'analyse. (RPMHTFVVC, 1990 : 75)

Le Québec compte actuellement une centaine de maisons d'hébergement pour femmes violentées en contexte conjugal. Parmi celles-ci, près d'une quarantaine de maisons sont membres de la *Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec*² et près d'une cinquantaine de maisons sont membres du *Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale* (RPMHTFVVC)³. La présente étude adoptant une perspective théorique et méthodologique féministe, il nous semblait pertinent d'approcher uniquement des maisons d'hébergement adoptant une analyse féministe de la violence faite aux femmes en contexte conjugal et privilégiant l'intervention féministe auprès de ces dernières. C'est pourquoi notre étude s'est penchée exclusivement sur les femmes ayant été hébergées dans une maison membre du *Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale*.

Les maisons membres du RPMHTFVVC ont développé une grille d'analyse féministe de compréhension de la violence et d'intervention auprès des femmes violentées, de même que des services pour les femmes victimes de violence conjugale, qui s'inscrivent dans une approche visant la reconnaissance des femmes et de leurs besoins. L'objectif central de cette

² Pour plus d'informations, consulter le site internet de la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec : <http://www.fede.qc.ca>.

³ Pour plus d'informations, consulter le site internet du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale : <http://www.maisons-femmes.qc.ca>.

approche est de permettre aux femmes de retrouver à la fois leur dignité et leur liberté. Les maisons d'hébergement membres du RPMHTFVVC luttent contre le rapport de domination des hommes sur les femmes, rapport qui permet la violence d'un homme sur sa conjointe. (RPMHTFVVC, 2002-2003a)

La maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale est un lieu où les femmes peuvent trouver refuge en tout temps, c'est-à-dire sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre. La maison d'hébergement, comme ressource alternative, favorise des rapports égalitaires entre les femmes hébergées et les intervenantes, de même qu'un climat d'entraide et de solidarité (RPMHTFVVC, 1990). Les services offerts aux femmes et aux enfants comprennent : l'information et la référence, l'accueil et l'hébergement, le soutien, l'accompagnement, l'intervention, le suivi et la confidentialité (RPMHTFVVC, 2002-2003a).

1.3 STATISTIQUES DES MAISONS D'HÉBERGEMENT MEMBRES DU REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS D'HÉBERGEMENT ET DE TRANSITION POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Les maisons d'hébergement membres du *Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale* produisent annuellement des statistiques sur les femmes et enfants ayant utilisé leurs services⁴. Il importe de mentionner que cette démarche ne vise nullement à cerner «un profil-type de la femme victime de violence conjugale» (RPMHTFVVC, 2002-2003b) mais bien à fournir quelques informations sur les femmes et enfants ayant utilisé les services des maisons d'hébergement.

Selon les dernières données disponibles, durant l'année 2005-2006, 2 914 femmes et 2 472 enfants ont été hébergés dans les quarante maisons recensées. Le deux tiers des femmes hébergées avaient entre 18 et 40 ans, plus de 50% vivaient en union de fait avec leur conjoint (contrairement à une majorité de femmes mariées une vingtaine d'années plus tôt)

⁴ Ces données sont disponible sur le site internet du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale à l'adresse suivante : <http://www.maisons-femmes.qc.ca/actualites/faits2005-2006.html>.

et les femmes étaient davantage démunies économiquement que la moyenne des femmes québécoises (plus de 68% ont un revenu familial annuel inférieur à 20 000\$). Le nombre de femmes hébergées chaque année diminue puisque la durée moyenne des séjours se prolonge; en effet, les femmes rencontrent de nombreuses difficultés et délais dans leurs démarches, telles la pauvreté, la lenteur juridique, la discrimination à trouver un logement, etc., les obligeant à rester plus longtemps dans les maisons d'hébergement que dans le passé (24,7 jours par famille en 2005-2006, comparativement à 12,3 jours par famille en 1985-1986).

Ces dernières années, les femmes violentées en contexte conjugal tolèrent moins longtemps la violence de leur partenaire. En effet, de plus en plus de femmes quittent dans la première année de l'union (16% en 2005-2006 comparativement à 10% en 1989-1990) de même que dans les cinq premières années de l'union (58% en 2005-2006 comparativement à 44% en 1989-1990). Après le séjour en maison d'hébergement, plus du deux tiers des femmes ne retournent pas avec leur ex-conjoint (comparativement à 39% en 1987-1988).

En somme, les statistiques des maisons d'hébergement membres du RPMHTFVVC témoignent d'une évolution dans la situation des femmes ayant été hébergées dans les ressources pour femmes violentées en contexte conjugal. Non seulement les femmes quittent plus rapidement leur conjoint violent et sont moins nombreuses à retourner avec celui-ci après leur séjour en maison d'hébergement mais l'environnement social pouvant assurer leur intégration en société semble moins propice.

1.4 INTERVENTION FÉMINISTE EN MAISON D'HÉBERGEMENT POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Les maisons d'hébergement membres du RPMHTFVVC ont choisi d'intervenir de façon féministe auprès des femmes violentées en contexte conjugal : «L'intervention féministe dont s'inspirent les maisons repose sur les principes suivants : agir en tant que femme, établir les rapports les plus égalitaires possible, vivre au quotidien avec les femmes, croire en leur force, en leur potentiel, en elles.» (RPMHTFVVC, 1990 : 86) Ces maisons d'hébergement ont développé cette approche dès les débuts de leur existence et ont

réaffirmé leur volonté d'intervenir de façon féministe en adoptant, en janvier 1990, une charte d'intervention féministe.

Les intervenantes féministes s'identifient comme femmes ayant un vécu commun avec les femmes hébergées : «Les intervenantes des maisons d'hébergement [...] reconnaissent qu'elles sont avant tout des femmes qui s'allient à d'autres femmes pour dénoncer la domination des hommes sur les femmes et pour provoquer un changement de société.» (Bilodeau, 1990 : 53) Dans leurs interventions, elles visent l'établissement de rapports égalitaires et croient à la force et au potentiel des femmes hébergées⁵. Les travailleuses utilisent deux modes d'intervention auprès des femmes violentées en contexte conjugal, soit l'intervention individuelle et de groupe; l'intervention individuelle permet de soulager la douleur personnelle des femmes, alors que l'intervention de groupe (intervention de cuisine, rencontre hebdomadaire sur la vie communautaire, rencontre hebdomadaire thématique, groupe post hébergement) permet «la prise de conscience du caractère social de la violence conjugale [...], de rompre le sentiment d'impuissance [et] de développer la solidarité entre femmes» (Bilodeau, 1990 : 50-52).

1.5 LA MAISON D'HÉBERGEMENT COMME MILIEU DE VIE

Parfois on y croise des mines défaites, on y entend des pas lourds et les idées s'entrechoquent. Parfois l'atmosphère est légère, les femmes se racontent et s'encouragent, complices sous le regard à la fois proche et discret de leurs intervenantes...
(Halpern, 1998 : 124-125)

Les femmes qui séjournent en maison d'hébergement pour femmes violentées en contexte conjugal se retrouvent dans un hébergement de type «milieu de vie». Les femmes se côtoient dans les espaces du quotidien, autour des repas, du lavage des vêtements, au lever, en soirée, etc. Les femmes tissent parfois des liens entre elles, se confient, s'offrent du

⁵ Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale. Charte d'intervention féministe des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale. Disponible à : <http://www.maisons-femmes.qc.ca/problematique/charte.html> (Accès le: 23 septembre 2004)

soutien, confrontent leurs façons de vivre, apprennent l'une de l'autre. La maison d'hébergement, en tant que milieu de vie, est source de richesse et de tensions, comme l'exprime Halpern (1998 : 124) en faisant référence au Chaînon, une maison d'hébergement pour femmes en difficulté :

Il y a des jours, il y a des lunes... Aujourd'hui, ce n'est pas un jour de rires, de bavardages, de musiques, comme on entend souvent à l'étage. Dans la maison, on m'a raconté des matins plus animés, des soirées dont l'ambiance tourne presque à la fête et vient en tout cas réveiller des courages qui semblaient disparus. Comme chaque lieu à densité humaine, l'étage connaît ses jours d'orage et ses heures de soleil.

1.6 LE VÉCU DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Les maisons d'hébergement sont parties du vécu des femmes violentées en contexte conjugal pour élaborer l'approche féministe qu'elles utilisent quotidiennement auprès de ces dernières :

J'ai compris comment le vécu quotidien des femmes violentées est la meilleure source d'information pour saisir la complexité de la problématique de la violence conjugale. J'ai réalisé l'importance de partir d'elles : ce qu'elles sont, ce qu'elles veulent et faire des liens avec ce que nous sommes (intervenantes-militantes), ce que nous pensons, ce que nous voulons, et ce, dans le respect et la reconnaissance de nos différences et de nos ressemblances. [...] Les maisons sont parties des femmes victimes de violence conjugale pour développer avec elles une approche féministe qui répond à leurs besoins, et c'est avec elles qu'elles continuent de développer et de raffiner cette approche. Cette dernière est connectée directement à la réalité des femmes et s'inscrit dans leur histoire en tenant compte des structures et de la conjoncture sociales avec lesquelles elles doivent composer. (Bilodeau, 1990 : 54)

Afin de comprendre le vécu des femmes violentées en contexte conjugal, la référence aux témoignages de femmes violentées s'impose. En effet, comment ce vécu de violence conjugale est-il nommé par les femmes elles-mêmes? De quelle façon en parlent-elles? Quels mots emploient-elles pour rendre compte de leur vécu de violence conjugale?

Témoignage de Claudine (prénom fictif) : «Je ne me sentais plus digne de servir un café à un client. Je me sentais comme un déchet de la société. J'avais l'impression d'être à côté de la «track». Ça me prenait toujours l'accord de quelqu'un. Puis, face aux enfants, je me sentais bien coupable.» (Roy et coll., 1991 : 35)

Témoignage de Germaine (prénom fictif) : «J'étais dépressive. Je ne voulais plus vivre. J'avais subi une agression sexuelle de mon mari. Et puis... je m'en sentais coupable. Cela m'a pris trois semaines pour dire... pour être capable d'en parler à quelqu'un.» (Roy et coll., 1991 : 36)

Témoignage de Lise (prénom fictif) : «J'avais honte. Je ne pouvais plus regarder les gens en face. Tout était chambardé dans ma vie. J'étais dans un monde irréel. J'avais peur de battre mes petits. Je n'avais plus de patience. J'étais au bout de mon rouleau.» (Roy et coll., 1991 : 36)

Témoignage de Colette :

Je suis tan...née, tan...née. Ce cri venait de mon ventre, du plus profond de mes viscères et se manifestait par un son guttural qui m'écorchait la gorge. Plus je répétais ces paroles, plus je sentais la confusion mentale me gagner et plus j'avais peur de devenir folle. Comme une hystérique, je ne cessais de répéter, je suis tan...née, tan...née. Je me frappais la tête sur les murs, je me bourrais de coups de poings sur les jambes, sur les cuisses. Je pleurais à en perdre le souffle et je ne sais comment, je me retrouvais sous la table dans les bras de ma sœur qui me berçait en me disant : «C'est assez, Colette, c'est assez.»

Oui, vraiment c'était assez! Assez des menaces de coups de carabine, de plomb dans la tête, de ces images que mon «ex» créait dans mon imagination. Oui c'était assez de voir ma tête éclatée avec plein de cheveux, de lambeaux de peau et de morceaux de crâne incrustés dans les murs et au plafond sous la force de l'impact. Assez d'être coupable de tout, d'avoir peur, d'avoir honte, de n'être plus moi-même. Mon avenir? Jamais je ne l'avais entrevu sous cet horrible aspect. Là, c'était clair, j'allais finir à Louis-Hippolyte ou au cimetière de l'Est. [...] Je ne voulais me retrouver ni à l'hôpital psychiatrique ni au cimetière, alors j'ai décidé de sortir de ce mariage qui m'amenait tout droit vers l'un ou l'autre. Décidé, oui, mais de là à passer à l'action... Il a fallu cette dernière crise d'angoisse et la peur de mourir pour me pousser à partir avec mes enfants. (RPMHTFVVC, 1990 : 40-43)

Les femmes qui ont partagé avec générosité ces témoignages douloureux, empreints de souffrance et de détresse, nous permettent de saisir l'horreur des sévices qu'elles ont vécus et nous rappellent, par le fait même, l'urgence de lutter contre ces manifestations de violence/contrôle/domination des hommes sur les femmes.

1.7 PERTINENCE SCIENTIFIQUE

Les études québécoises portant sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées en contexte conjugal se sont attardées sur des aspects tels l'approche féministe (Bilodeau, 1990) et l'intervention féministe (Ouellet, 1992), les pratiques organisationnelles féministes (Guberman et coll., 1997), le travail des intervenantes (Thibault et coll., 2003), de même que sur la maison d'hébergement comme service féministe financé par l'État (Lamoureux, 1997). Certaines études se sont intéressées à l'état de santé des femmes et enfants ayant été hébergés dans une ressource pour les victimes de violence conjugale (Chénard et coll., 1990), aux besoins médicaux des femmes violentées hébergées (Thoenes et coll., 1994), à la violence vécue par les femmes et les enfants ayant séjourné en maison d'hébergement (Maillé, 1995) et au point de vue des mères et de leurs enfants sur la violence conjugale et ses répercussions au moment où ils séjournent à la maison d'hébergement (Poliquin, 1995).

L'étude de Roy et coll. (1991) se rapproche de la présente recherche puisqu'elle s'intéresse à l'impact d'un hébergement chez les femmes victimes de violence conjugale. Le premier volet de cette étude, qui s'intéresse au cheminement des femmes ayant été hébergées dans une maison d'hébergement membre du *Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale*, apporte un éclairage pertinent mais limité sur l'expérience d'hébergement des femmes victimes de violence conjugale, puisque l'étude ne vise pas principalement à connaître et à comprendre cette expérience. L'expérience d'hébergement des femmes victimes de violence conjugale demeure, aujourd'hui, fort peu documentée. De multiples questionnements restent donc en suspens : Quelles sont les caractéristiques de l'expérience d'hébergement des femmes violentées en contexte conjugal? Comment les femmes vivent-elles cette expérience? Le séjour en maison

d'hébergement entraîne-t-il une modification dans la perception des femmes sur leur vécu de violence?

1.8 OBJECTIF SCIENTIFIQUE

L'objectif scientifique de ce projet de recherche consiste à connaître et à comprendre l'expérience d'hébergement dans les ressources pour femmes violentées en contexte conjugal, à Montréal, du point de vue des femmes violentées. Ces connaissances et compréhensions pourraient servir à nourrir la réflexion des intervenantes en maison d'hébergement quant à leur pratique auprès des résidentes.

CHAPITRE II

CADRE D'ANALYSE

2.1 CADRE D'ANALYSE FÉMINISTE

Entre les hommes et les femmes, qu'on le veuille ou non, existe historiquement une réalité de subordination qui s'insère dans tous les aspects de la vie. Le féminisme naît de la prise de conscience de cette subordination (individuelle mais surtout collective), de la volonté de l'éliminer et des actions entreprises pour modifier les rapports entre les sexes.
(Dumont; Toupin, 2003 : 22)

La pensée féministe est riche de sa longue histoire et de la diversité des idées qui la composent. Comme le rappellent Micheline Dumont et Louise Toupin (2003 : 20) dans *La pensée féministe au Québec. Anthologie [1900-1985]*, le féminisme n'est pas «une réalité de la fin du XX^e siècle [mais] un courant d'idées plus ancien, polyvalent et permanent dans le monde occidental.» Les premiers mouvements politiques luttant pour les droits des femmes sont en effet apparus dès le milieu du XIX^e siècle, en Europe et aux États-Unis. Le terme féminisme est, quant à lui, à situer en l'année 1882 et l'on attribue son origine à madame Hubertine Auclert⁶ (Dumont; Toupin, 2003 : 20). Selon Descarries et Roy (1988 : 3),

Il existe un minimum de consensus parmi les femmes au sujet de la réalité de l'oppression. Même les plus conservatrices reconnaissent l'existence d'une certaine inégalité dans les rapports de pouvoir et tentent d'expliquer pourquoi et comment perdure l'intériorisation, par les deux sexes, de l'idéologie sexiste.

⁶ Madame Hubertine Auclair (1848-1914) a été militante suffragette en France. Elle est l'auteure de *Égalité sociale et politique de la femme et de l'homme*. Discours prononcé au Congrès ouvrier socialiste de Marseille. Marseille, France, 1879. (Source : <http://gallica.bnf.fr/themes/PolXVIIIIf.htm>, consulté le 28 août 2007). Madame Auclair aurait symboliquement brûlé un exemplaire du Code civil, en 1904, en réaction à la misogynie de Bonaparte et de ses légistes. (Source : Varaut, Jean-Marc. 2004. Le quatuor des légistes, Bicentenaire du Code civil, séance solennelle du lundi 15 mars, 5 p. Disponible à : http://www.asmp.fr/fiches_academiciens/textacad/varaut/code_civil.pdf, consulté le 28 août 2007)

Ces explications sont toutefois fort diverses et il importe de s'attarder brièvement sur cette grande diversité de la pensée féministe. Descarries et Roy (1988) ont identifié (3) trois grands courants de pensée au sein du mouvement des femmes contemporain, soit le féminisme égalitaire, le féminisme radical et le féminisme de la fémellité.

Tout d'abord, le féminisme égalitaire trouve sa source dans la tradition libérale, les suffragettes et les mouvements anti-racistes américains. Le féminisme égalitaire revendique l'égalité de droit et de fait pour toutes les femmes, dénonce les conditions discriminatoires vécues par les femmes au niveau de l'éducation et du travail et rejette tout discours maintenant les femmes dans des stéréotypes et des rôles socialement dévalorisés. Le féminisme égalitaire est «fondé sur une certaine confiance en la capacité de réforme du système patriarcal [et] préconise l'adoption de mesures d'adaptation et d'accommodement aux structures sociales existantes dans une recherche d'égalité «des chances» avec les hommes.» (7) Les objets d'analyse du féminisme égalitaire sont : «Les mécanismes de reproduction sociale, l'éducation, le marché du travail salarié, les conditions et coût de l'inégalité, l'histoire des femmes, l'entrepreneurship féminin.» (8) L'on peut associer à ce courant la féministe Betty Friedan et l'aphorisme suivant : «Fais un homme de toi, ma fille» (8). (Descarries et Roy, 1988 : 7-8)

Ensuite, le féminisme radical, quant à lui, prend forme dans le refus de certaines femmes de s'identifier à travers la complémentarité ou l'égalité. Le féminisme radical tel qu'entendu ici regroupe trois (3) tendances spécifiques que nous nous contenterons seulement de nommer, soit la tendance matérialiste, la tendance de la spécificité et la tendance lesbienne. Ces multiples tendances ont toutefois en commun une interprétation de l'oppression des femmes qui identifie le patriarcat comme système socio-économique-politique d'appropriation des femmes. Les objets d'analyse du féminisme radical sont «Les lieux de l'oppression et les institutions du système patriarcal : amour, famille, sexualité, mariage, maternité, violence, prostitution, productions domestique et économique... réinterprétés à la lumière des phénomènes d'appropriation et de domination.» (10) L'on peut associer à ce courant les féministes Kate Millet et Colette Guillaumin et l'aphorisme suivant : «Le privé est politique» (10). (Descarries et Roy, 1988 : 9-16)

Enfin, le féminisme de la fémelléité «propose une réflexion relative à l'existence d'un territoire, d'un savoir, d'une éthique et d'un pouvoir féminins.» (16) Contrairement au féminisme égalitaire et au féminisme radical, le féminisme de la fémelléité vise «la reconnaissance de la différence, de la féminité et du féminin comme territoire spécifique de l'expérience et du pouvoir-savoir des femmes» (17). Les objets d'analyse du féminisme de la fémelléité sont : «La création/procréation, la différence, l'imaginaire, l'ordre symbolique, la culture, le langage, le corps, la maternité, l'amour maternel, la technologie.» (18) L'on peut associer à ce courant la féministe Luce Irigaray et l'aphorisme suivant : «La Maternité, territoire du féminin, est à la fois source de connaissances et lieu de pouvoir» (18). (Descarries et Roy, 1988 : 16-18)

*La violence envers les femmes est un moyen de **contrôle social** (Hanmer, 1988), une façon pour les hommes de mettre les femmes «à leur main». (Vandal, 1997 : 9)*

2.1.1 Analyse féministe de la violence conjugale ou la violence conjugale comme outil de contrôle social des hommes sur les femmes

*À la base de la violence conjugale, il y a le contrôle, le contrôle que tous les hommes maintiennent, certains par la violence, d'autres par la manipulation, d'autres par leur complaisance, la majorité par leur silence et parce que les avantages de ce système leur conviennent bien plus que les quelques inconvénients qu'il leur cause.
(Regroupement, 1990 : 63)*

Les mouvements féministes, tout particulièrement sa branche radicale, ont identifié dans les années 1970 le patriarcat comme étant «l'ensemble du système à combattre» (Hirata et coll., 2000 : 143). Le sens contemporain du terme patriarcat est attribué à la

féministe Kate Millet dans *Sexual Politics* (1971) : «Dans cette nouvelle acceptation féministe, le patriarcat désigne une formation sociale où les hommes détiennent le pouvoir, ou encore, plus simplement : le pouvoir des hommes. Il est ainsi quasiment synonyme de «domination masculine» ou «d'oppression des femmes.» (Hirata et coll., 2000 : 141) Ce système d'oppression qu'est le patriarcat, légitime et entretient diverses formes de violences faites aux femmes. Parmi celles-ci, nommons les menaces, contraintes et intimidations, les souffrances tant physiques, sexuelles que psychologiques, de même que les atteintes à l'intégrité des femmes. (Hirata et coll., 2000)

Le système patriarcal offre aux hommes de multiples privilèges, dont celui d'exercer un contrôle sur les femmes tant dans la sphère privée que publique. La violence conjugale n'est qu'une des facettes de cette violence exercée par les hommes sur les femmes. La violence conjugale doit être comprise non pas comme un acte individuel appartenant à l'univers du privé mais bien comme un outil de contrôle assurant le maintien du système patriarcal. (Letarte, 1998; Bilodeau, 1990; Hirata et coll., 2000; Hanmer, 1987; Vandal, 1997)

La violence conjugale est une des multiples facettes de la violence faite aux femmes et s'inscrit dans un système global de violence exercée sur les femmes. [...] La société patriarcale accorde aux hommes de nombreux avantages et privilèges qu'ils ne sont pas prêts à remettre en question. Contrôler la vie des femmes, et plus particulièrement celle de leur femme, est un de ces privilèges. C'est la domination sociale et collective des femmes par les hommes qui permet la domination individuelle d'un homme sur sa conjointe. (Bilodeau, 1990 : 47-48)

La pensée féministe a permis de dénoncer les diverses violences faites aux femmes, notamment le viol et la violence conjugale (Dumont et Toupin, 2003) :

L'analyse féministe des causes et des fonctions sociales de la violence envers les femmes a donc donné lieu à une nouvelle définition : il ne s'agit pas d'une «perte de contrôle» d'un homme sur une femme, mais d'un «acte de contrôle» exercé sur les femmes, et qui «contribue à maintenir la subordination des femmes envers les hommes» dans la société (Cantin 1997). (549)

La violence conjugale est donc étroitement liée à la notion de contrôle. En violentant sa conjointe, l'homme *exerce* un contrôle sur cette dernière. En cela, l'homme violent avec sa

conjointe n'est pas un homme différent des autres : «L'homme qui commet de la violence conjugale n'est pas un malade ni un monstre : il contrôle sa conjointe parce qu'il en a la possibilité.» (Regroupement, 1990 : 61)

Hanmer et Maynard (1987 : 1-2), dans un ouvrage intitulé *Women, Violence and Social Control*, déplorent la rareté des études sociologiques portant sur les expériences qu'ont les femmes de la violence. Elles déplorent également le fait que, parmi les quelques études sociologiques réalisées sur la question du viol et de la violence domestique, la tendance consiste à évacuer la question des rapports de sexe comme étant un facteur central pour comprendre la violence envers les femmes : «the authors of this work have tended to ignore the significance of gender relations as a central factor in understanding violence towards women.» Ces auteurs auraient également évacué le concept de pouvoir des hommes et se seraient centrés sur des dimensions individuelles afin d'expliquer les causes de la violence hommes-femmes. Quoique ces critiques datent des années 1980, il importe de se rappeler le contexte qui a vu émerger la littérature féministe sur les violences faites aux femmes.

Ce sont donc les féministes qui ont dû exposer et expliciter le contexte à l'intérieur duquel la violence envers les femmes doit être comprise et discutée : «It has been left to feminists to challenge such stereotypes and widen the context within which violence to women must be discussed.» (ibid) Ce contexte doit inclure les concepts de domination masculine et de subordination des femmes. Également, la question de la peur de la violence comme outil de contrôle social des hommes sur les femmes a été étudiée par des chercheuses féministes : «As Kelly Hudson, McNeill and Jill Radford show in this book, the fear of violence limits women's freedom of movement. It constrains what they can do, where they can go and with whom they can go. In other words, both the reality and the threat of violence act as a form of social control. » (ibid)

À l'instar de ces auteures, Letarte (1998) avance que :

... la violence conjugale s'inscrit [...] comme un des modes de contrôle qui vise à maintenir les femmes en état de subordination et qui est supporté par l'idéologie patriarcale. Dans ce cadre, la violence conjugale [n'apparaît] plus comme la conséquence

d'un comportement pathologique et individuel, mais plutôt comme la conséquence d'une inégalité structurelle entre les sexes. (8)

2.1.2 Intervention féministe en maison d'hébergement

Les maisons d'hébergement pour femmes violentées en contexte conjugal ont développé avec les années un modèle d'intervention auprès des femmes violentées. Ce modèle d'intervention reconnaît à la fois la dimension individuelle de l'expérience de chaque femme et la dimension sociale du problème de la violence conjugale. En d'autres termes, les maisons travaillent donc à la fois auprès des femmes violentées en contexte conjugal et auprès de la collectivité afin d'agir sur tous les fronts dans la lutte contre la violence conjugale. Les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale utilisent l'intervention féministe auprès des femmes violentées.

Selon Corbeil et coll. (1983 : 86-94, cité dans Vandal, 1997 : 31-32), les objectifs visés par l'intervention féministe sont les suivants : «Faire prendre conscience aux femmes de leur conditionnement social, des stéréotypes sexuels et des rôles limitatifs auxquels la société les confine; amener les femmes à ne plus se sentir seules responsables (encourager les femmes à exprimer leur insatisfaction face à leur «rôle féminin»); aider les femmes à croire en elles-mêmes (estime de soi); amener les femmes à développer leurs habiletés affirmatives et à exprimer leur colère; encourager les femmes à prendre des décisions de façon autonome; faire prendre conscience aux femmes de leur corps, leur sexualité et de leur droit au plaisir; [et] favoriser l'implication sociale et le militantisme».

En 1990, le *Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale* a adopté, en assemblée générale spéciale, une Charte d'intervention. Cette charte est née de la volonté des maisons d'hébergement de développer un code d'éthique sur l'intervention féministe. Plus spécifiquement, la Charte d'intervention indique que les maisons d'hébergement doivent :

travailler à promouvoir l'égalité économique, politique et sociale des femmes; promouvoir l'autonomie, le respect, la liberté et la potentialité des femmes et de leurs enfants dans

une perspective féministe; développer une solidarité entre femmes; reconnaître l'intervention féministe comme modèle d'intervention; situer l'action en tant que femmes et féministes ayant développé une expertise en violence conjugale; reconnaître que la violence faite aux femmes est un instrument de contrôle social; reconnaître que notre propre socialisation et notre victimisation posent un frein à notre réalisation comme personne à part entière; être de nouveaux modèles de gestion, d'interrelations, de partage du pouvoir dans nos milieux respectifs; promouvoir l'existence des maisons d'hébergement comme lieux privilégiés de pouvoir par les femmes et de changement aux niveaux social et politique; et reconnaître le regroupement provincial comme un lieu privilégié d'action politique que se donnent les maisons d'hébergement. (Regroupement, 2004 : site internet officiel)

Larouche (1987), dans son ouvrage intitulé *Agir contre la violence : Une option féministe à l'intervention auprès des femmes battues*, identifie trois thèmes qui sont au cœur de la démarche d'intervention auprès des femmes victimes de violence conjugale, soit la restauration de l'estime de soi, l'affirmation de soi et la colère.

La restauration de l'estime de soi constitue un des éléments centraux de l'intervention auprès des femmes victimes de violence conjugale. Un certain niveau d'estime de soi est en effet nécessaire pour permettre aux femmes de réagir face aux agressions :

L'estime de soi, c'est-à-dire, l'appréciation personnelle de sa propre valeur et compétence, diminue suite à un vécu de violence. La femme battue développe la certitude qu'elle ne peut pas être aimée pour elle-même et qu'elle ne possède pas les capacités nécessaires pour rompre sa relation avec l'agresseur. (135)

La femme victime de violence conjugale doit «réapprendre à s'aimer, à se faire confiance et à croire en ses capacités personnelles.» (135)

L'affirmation de soi constitue également un des éléments centraux de l'intervention auprès des femmes violentées. Les femmes victimes de violence sont invitées à modifier leurs comportements, attitudes et perceptions en vue d'une plus grande affirmation de soi :

L'affirmation de soi est un mode de communication qui permet de se privilégier. La personne affirmative s'octroie suffisamment de valeur personnelle pour avoir du pouvoir sur sa vie et sur son environnement. Elle exprime ses besoins, ses émotions et ses droits

de façon soutenue et ce, dans le respect de l'autre. Elle ne craint pas de revendiquer la place à laquelle elle pense avoir droit. En effet, une personne affirmative se sent responsable d'elle-même, capable d'agir directement et de façon constructive sur les personnes qui l'entourent. L'affirmation se caractérise par un comportement honnête et l'utilisation de l'expression appropriée, directe de ses sentiments, convictions et opinions. (220)

Dans cette démarche d'affirmation de soi, les femmes violentées sont invitées à reprendre du pouvoir sur leur environnement, à acquérir une autonomie financière, à reprendre du pouvoir sur leur corps et à exorciser leurs peurs. (256-285)

La colère constitue aussi un élément central de l'intervention féministe en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. La colère est vue comme un moyen pour les femmes de «crier leur révolte, [d'] exprimer leur haine et [de] dénoncer l'injustice dont elles font l'objet.» (293) La colère permet aux femmes violentées de quitter «leur position de passivité», de «rompre avec la soumission» et de «revendiquer leur droit de vivre» (293).

L'intervention féministe comporte également deux autres composantes essentielles, soit la reprise de pouvoir des femmes sur leur vie et la démocratie. Selon Guberman et coll. (2004 :45), «Empowerment (ou appropriation du pouvoir) et démocratie sont deux processus essentiels au fonctionnement des groupes de femmes en Amérique du Nord. Pour plusieurs, ils en constituent même la finalité.» Ces auteures avancent que le processus d'appropriation du pouvoir par les femmes comporte deux principales dimensions. La première dimension vise «à procurer un sentiment de bien-être personnel et psychologique» (Guberman et coll., 2004 : 61) et la seconde dimension vise «à accroître la capacité à prendre des décisions et à réaliser les changements de vie qui en découlent.» (Guberman et coll., 2004 : 61) Selon Lee (1994, citée dans Guberman et coll., 2004 : 46), un des dangers de limiter l'intervention à la première dimension est celui d'adopter des pratiques visant à changer les femmes plutôt que de modifier les institutions qui les maintiennent dans un état où elles sont dépourvues de pouvoir.

L'étude de Guberman et coll. (2004) avance que les processus d'appropriation du pouvoir et de démocratie sont généralement dissociés dans les groupes de femmes, plutôt que d'être

considérés comme deux processus complémentaires. Les données issues de leur recherche tendent à montrer que cette dissociation «a des conséquences sur le rôle que les femmes peuvent jouer dans le groupe, sans compter qu'elle nuit à l'appropriation du pouvoir par les femmes.» (72)

Les observations faites dans le cadre de l'étude de Guberman et coll. (2004 : 61) conduisent ces dernières à remarquer l'absence de lien entre ces pratiques d'appropriation du pouvoir et le rôle des femmes au sein du groupe. Il semble en effet que les intervenantes encouragent les femmes à exercer leur citoyenneté, mais à l'extérieur du groupe. Or, «Comment les femmes peuvent-elles développer leur autonomie dans ces groupes qui les cantonnent à rester des usagères de services ou des participantes à des activités sans leur donner d'emprise sur les principales orientations et le fonctionnement du groupe?» (Guberman et coll., 2004 : 62)

Ces questions sont au cœur des préoccupations du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale. En 2001, Le Regroupement a affirmé l'importance de permettre aux femmes de s'impliquer activement dans les structures démocratiques des maisons d'hébergement :

Dans la mesure du possible, l'intervenante ou l'intervenant doit aussi travailler à réduire le pouvoir inégalitaire entre lui et la personne, tout en prenant garde de ne pas le masquer. Parmi les moyens concrets pour réduire son pouvoir, il peut : [...] Travailler à développer des structures d'encadrement de la pratique qui favorisent le contrôle des personnes sur les politiques de l'organisme [...]. (85)

2.2 ÉLÉMENTS DE COMPRÉHENSION DE L'EXPÉRIENCE DES FEMMES DANS LES MAISONS D'HÉBERGEMENT

Les études portant sur les maisons d'hébergement pour femmes violentées en contexte conjugal ont abordé la question de l'expérience d'hébergement des femmes violentées de façon surtout indirecte et partielle et sans en faire le thème central de leur étude. Toutefois, certaines de ces études y consacrent un ou plusieurs passages qui fournissent un éclairage pertinent sur l'expérience des femmes en maison d'hébergement.

Les auteures d'une étude québécoise (Chenard; Cadrin; Loiselle, 1990), portant sur l'état de santé des femmes et enfants ayant été hébergés dans une ressource pour les victimes de violence conjugale, indiquent que peu d'études se sont intéressées à l'impact d'un séjour en maison d'hébergement sur les femmes violentées en contexte conjugal. Elles font référence à deux études (britannique et américaine), réalisées à la fin des années 1970, qui apportent un éclairage sur l'expérience d'hébergement des femmes violentées :

Parmi les études réalisées, l'une d'elles révèle que les femmes, lorsqu'elles séjournent en maison d'hébergement, regagnent confiance en elles et se sentent transformées (Pahl, 1978). Les centres d'hébergement contribueraient ainsi à rompre l'état de victimisation dans lequel se trouvent les femmes violentées (Walker, 1979). (Chenard; Cadrin; Loiselle, 1990 : 12)

Selon ces auteures, un séjour en maison d'hébergement offrirait donc une occasion privilégiée pour les femmes violentées de se reconstruire et d'amorcer des changements dans leur vie et celle de leurs enfants.

Une autre étude québécoise, portant sur l'expérience de femmes violentées en contexte conjugal, poursuit dans le même sens :

L'accueil et l'aide qu'elles y [la maison d'hébergement] ont reçus leur a apporté la reconnaissance de la valeur intrinsèque et le respect de soi; ce qui a contribué au développement de leur estime personnelle a fait place à l'écoute de leur intuition et à la confiance dans leurs propres jugement et connaissances. Cette expérience leur a également permis de développer une préoccupation pour le sort des autres femmes vivant la même situation qu'elles. (Damant; Paquet; Bélanger, 2001 : 147)

Les femmes séjournant en maison d'hébergement s'ouvriraient donc non seulement à leur propre potentiel mais développeraient également une empathie pour les autres femmes hébergées vivant des situations semblables d'abus et de violence.

Dans son article intitulé *La maison d'hébergement comme service féministe financé par l'État*, Lamoureux (1992) consacre un passage à l'étape de l'arrivée des femmes violentées à la maison d'hébergement :

Les femmes qui arrivent dans une maison d'hébergement sont dans une situation de crise et d'isolement. Ce qu'elles recherchent avant tout c'est une prise en charge extérieure. Elles se retrouvent de plus dans un milieu étranger, ayant à composer avec des étrangères au niveau de leur quotidien, et prises dans l'engrenage de démarches officielles qu'elles ne maîtrisent souvent pas. (Lamoureux, 1992 : 153)

Lamoureux insiste sur les aspects difficiles de l'arrivée des femmes à la maison d'hébergement. Selon cette auteure, les femmes chercheraient davantage une prise en charge de leur situation par les intervenantes de la maison d'hébergement plutôt qu'une reprise de pouvoir sur leur vie. Concernant cet aspect, nous nous interrogeons à savoir : L'approche féministe utilisée par les intervenantes des maisons d'hébergement, qui favorise la reprise du pouvoir sur sa vie, est-elle vécue difficilement par les femmes hébergées? Est-elle désirée ou non par celles-ci? Est-elle, finalement, imposée aux femmes hébergées par les intervenantes des maisons d'hébergement?

L'étude de Roy et coll. (1991) se rapproche de la présente recherche puisqu'elle s'intéresse à l'impact d'un hébergement chez les femmes violentées en contexte conjugal. Les auteures font état de l'image imprécise qu'ont les femmes de la maison d'hébergement au moment de leur arrivée : «Elles en avaient vaguement entendu parler par une sœur, une amie, une affiche publicitaire dans un bureau de médecin. Elles savaient qu'elles y trouveraient de l'aide, une oreille. Mais la ressource ainsi que la vie qu'on y menait, demeuraient un mystère.» (32) Malgré certaines appréhensions, la majorité des femmes rencontrées par les auteures semblent prêtes à tout pour se soustraire à la violence de leur

conjoint. La force de désespoir leur aurait permis de s'arracher, seules ou avec leurs enfants, à la violence conjugale.

Témoignage de Béatrice :

«Même s'il y avait eu la pire des choses, ça ne pouvait être pire que ce dont je venais de débarquer. [...] Je suis partie de la ville de X, seulement avec le numéro de téléphone et l'adresse. Je me suis rendue là et j'ai cogné. J'ai demandé si je pouvais avoir de l'aide. C'était juste ça que je cherchais pour le moment.» (33)

Témoignage de Karine :

«Je voulais une place où aller. Quelqu'un pour m'aider. Ne pas être seule.» (33)

Témoignage de Lise :

«J'étais complètement perdue. Je ne savais pas où aller. Il fallait que je me sauve.» (34)

Témoignage de Aline :

«J'ai pris mes quatre petits et je me suis rendue là. T'arrives avec quatre petits, c'est de quoi...» (34)

La majorité des femmes rencontrées par les auteures ont mentionné la sécurité comme élément le plus important à leur arrivée. La maison d'hébergement représenterait d'abord pour les femmes un lieu sûr pour se réfugier, pour se mettre à l'abri des violences.

Une auteure française, Kaczmarek (1990), s'est entretenue avec des femmes victimes de violence conjugale ayant séjourné en maison d'hébergement. Elle souligne l'importance accordée en maison d'hébergement à l'écoute de la souffrance des femmes victimes de violence conjugale :

J'ai enfin eu le courage d'en parler, avec honte au début, mais d'en parler tout de même. Grâce aux autres femmes du centre, j'ai eu rapidement envie d'être comme elles : sûre de moi, pleine d'initiative. Je devais d'abord me débarrasser de mes angoisses, de tout ce qui m'écrasait, une chose très difficile pour moi (une femme battue). (81)

En plus d'un espace d'écoute, la maison d'hébergement offre aussi l'occasion de faire un recul sur soi-même, de poser ses limites, de clarifier ses pensées et perceptions :

J'ai appris à m'aimer sans remords, à ne plus tout accepter, à voir le chantage à l'amour. J'ai appris à me regarder en face sans fuir. C'est une terrible prise de conscience» (madame L.). (103)

Les études pré-citées portant sur les maisons d'hébergement ne font qu'effleurer la question de l'expérience d'hébergement des femmes violentées en contexte conjugal. Elles semblent toutefois indiquer que le séjour en maison d'hébergement constitue pour de nombreuses femmes un moment décisif, une expérience marquante. Nous sommes d'avis que les femmes ayant été hébergées dans une maison pour femmes violentées en contexte conjugal pourront nous éclairer à ce propos.

En guise de conclusion, les éléments d'analyse féministe de la violence conjugale et d'intervention féministe en maison d'hébergement pourraient être utiles à cette compréhension dans la mesure où ils constituent une toile de fond de l'expérience d'hébergement des femmes victimes de violence conjugale et influencent certainement celles-ci d'une manière ou d'une autre. La présence dans le discours des intervenantes d'une analyse de la violence conjugale comme étant un outil de contrôle social des hommes sur les femmes a sans doute une influence sur l'expérience d'hébergement des femmes violentées en contexte conjugal. De plus, l'intervention féministe favorise une meilleure estime de soi, améliore l'affirmation de soi et travaille le sentiment de la colère. Ces concepts pourront nous aider à interpréter le discours des femmes interrogées. Concernant les quelques éléments de compréhension disponibles sur l'expérience des femmes dans les maisons d'hébergement, les études indiquent que les femmes regagnent confiance en elles et se sentent transformées lorsqu'elles séjournent à la maison d'hébergement; les maisons contribuent à rompre l'état de victimisation des femmes; l'hébergement favorise le respect de soi, la reconnaissance de sa valeur, le développement de son estime personnelle et la confiance dans ses jugements et connaissances; l'expérience d'hébergement permet aux femmes de développer une préoccupation pour le sort des autres femmes vivant des situations semblables; l'arrivée à la maison d'hébergement coïncide avec une situation de crise et d'isolement; les femmes ont

une image imprécise de la maison d'hébergement à leur arrivée; et finalement, les femmes considèrent la sécurité comme étant l'élément le plus important au moment de leur arrivée. Nous garderons à l'esprit ces éléments de compréhension de l'expérience des femmes hébergées dans la construction de notre schéma d'entrevue et dans l'analyse des transcriptions, tout en gardant une attitude inductive devant le matériel empirique comme nous l'expliquerons dans le prochain chapitre sur notre approche méthodologique.

CHAPITRE III

MÉTHODOLOGIE

Dans le présent chapitre, nous exposons les divers éléments de méthodologie qui encadrent cette étude. Dans une première section, nous présentons les stratégies générales de la recherche, la population à l'étude, de même que la méthode de sélection des sujets. Dans une seconde section, nous décrivons la méthode de collecte de données et l'analyse de ces données. Enfin, dans une troisième section, nous exposons les limites de cette étude.

3.1 STRATÉGIES GÉNÉRALES DE LA RECHERCHE

La présente recherche s'inscrit dans le champ de la recherche sociale et s'intéresse à l'expérience d'hébergement des femmes violentées en contexte conjugal, dans un contexte d'intervention féministe. Cette recherche utilise une méthodologie qualitative et féministe et s'attarde au point de vue des femmes sur leur expérience en maison d'hébergement.

3.1.1 Recherche qualitative

La recherche qualitative se présente comme la stratégie méthodologique la plus appropriée pour recueillir le point de vue des femmes sur leur expérience en maison d'hébergement. En effet, la recherche qualitative permet de traiter :

des données difficilement quantifiables et recourt à une analyse davantage inductive pour systématiser l'expérience de la vie quotidienne des personnes (Deslauriers, 1991). [...] Les méthodes qualitatives permettent d'explorer les phénomènes en profondeur et d'une façon plus détaillée du fait que les données recueillies ne sont pas délimitées par des catégories d'analyse prédéterminées. (Mayer et coll., 2000 : 57)

Une démarche de recherche qualitative est tout indiquée pour répondre aux objectifs de cette recherche, soit de mieux connaître et comprendre l'expérience d'hébergement dans les ressources pour femmes violentées en contexte conjugal, du point de vue des femmes violentées. En effet, selon Mayer et coll. (2000 : 160), «La principale caractéristique de l'approche qualitative est de privilégier le point de vue des acteurs sociaux dans l'appréhension des réalités sociales.» De plus, en recherche qualitative, «L'accent est placé sur les perceptions et les expériences des personnes; leurs croyances, leurs émotions et leurs explications des événements sont considérés comme autant de réalités significatives» (Mayer et coll., 2000 : 57-58), ce qui correspond aux visées de cette étude.

3.1.2 Recherche féministe

Cette recherche s'inscrit également dans une perspective féministe. Selon Mayer et coll. (2000 : 16), la recherche féministe «met l'accent sur le savoir et le vécu des femmes». Harding (1987 : 7) abonde dans le même sens : «One distinctive feature of feminist research is that it generates its problematics from the perspective of women's experiences. It also uses these experiences as a significant indicator of the «reality»». En effet, l'expérience des femmes se situe au coeur de ce projet de recherche de même que la parole des femmes sur leur expérience en contexte d'hébergement.

Plus spécifiquement, cette recherche se veut un lieu d'expression pour des femmes violentées en contexte conjugal ayant récemment séjourné en maison d'hébergement. Les femmes ont l'occasion, dans le cadre d'entrevues individuelles, de se raconter et de partager leur expérience en maison d'hébergement. L'expérience des femmes violentées en contexte conjugal ayant séjourné en maison d'hébergement est perçue, dans le cadre de cette recherche, comme étant une source de données significative pour une meilleure connaissance et compréhension de la maison d'hébergement comme lieu d'intervention féministe.

Cette étude tente de répondre à l'ensemble des critères de la méthodologie féministe, identifiés par Dagenais (1987 : 21), soit la *reconnaissance des rapports sociaux de*

genre et de l'oppression des femmes, le maintien d'une attitude critique tout au long de la recherche, la contextualisation de la recherche et de la chercheuse dans les divers rapports sociaux, la démythification de l'objectivité, la considération des femmes comme sujets de la recherche et le maintien d'une préoccupation éthique afin que la recherche serve la cause des femmes.

3.2 POPULATION À L'ÉTUDE

La population à l'étude est l'ensemble des femmes âgées de 18 ans et plus, ayant été hébergées dans une ressource pour femmes violentées en contexte conjugal membre du *Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale* (RPMHTFVVC), située à Montréal, entre les mois de novembre 2004 et de mars 2006. Il n'y avait aucun critère d'exclusion lié à l'origine, la religion, l'appartenance ethnique, la classe socio-économique, l'orientation sexuelle, etc. Les femmes devaient toutefois s'exprimer aisément en français.

3.3 SÉLECTION DES SUJETS

3.3.1 Procédure d'échantillonnage

La procédure d'échantillonnage employée s'inscrit dans une perspective qualitative. Les femmes sont choisies «en fonction de leur capacité anticipée de témoigner de façon intéressante et pertinente de l'objet d'étude» (Mayer et coll., 2000 : 59). Il s'agit d'un échantillon de type théorique qui se construit tout au long de la collecte de données, c'est-à-dire que la collecte de données et l'analyse des données se feront en concomitance et que de nouvelles femmes sont choisies en fonction de critères théoriques visant à enrichir la théorie en développement. Pour reprendre les termes de Manseau (1990 : 156) :

Les facteurs qui conduisent au choix des personnes à rencontrer relèvent principalement de l'analyse continue du matériel recueilli. Cette forme d'échantillonnage est fondée sur la pertinence de l'inclusion d'un témoignage par rapport aux données qui émergent au fur et à mesure de l'intégration des informations.

3.3.2 Localisation des sources d'information

Les sujets de l'étude ont été recrutés dans les lieux suivants : les maisons d'hébergement qui ont en leur possession les coordonnées des femmes ex-hébergées. Au total, les six maisons d'hébergement membres du RPMHTFVVC situées à Montréal ont été contactées, soit : Assistance aux femmes, Refuge des femmes de l'Ouest de l'Île, Maison secours aux femmes, Maison du Réconfort, Multi-femmes et Auberge transition.

Sur ces six maisons, trois ont accepté de participer. Les raisons du refus des trois autres maisons d'hébergement sont les suivantes :

- Une maison d'hébergement a été fermée plusieurs mois durant la période originale visée par cette étude et peu de femmes francophones y sont hébergées;
- Une autre maison ne comptait aucune ex-résidente dans ses dossiers de suivi externe correspondant aux critères de participation⁷;
- Enfin, une autre maison ne comptait que des femmes allophones parmi les ex-résidentes de la période originale visée par l'étude.

Les difficultés de recrutement nous ont conduit à approcher une maison de transition; deux femmes ont été rencontrées suite à cette démarche, portant le nombre de femmes interrogées à cinq. Avant de résider à la maison de transition, ces deux femmes avaient été hébergées dans des maisons d'hébergement membres du RPMHTFVVC, situées à Montréal.

⁷ Voir la section 3.2 pour obtenir la liste des critères de participation à l'étude.

3.3.3 Nombre et choix des femmes

Comme la recherche s'effectue dans le cadre d'un programme de maîtrise, l'échantillon est composé d'un nombre restreint de femmes et n'atteint pas la saturation théorique. Toutefois, nous croyons que nos cinq témoignages sont suffisants pour avoir un début d'emprise sur le phénomène à l'étude.

D'autres critères de sélection se sont ajoutés en cours de démarche étant donné la nature de l'échantillon (soit un échantillon théorique). Après avoir rencontré deux femmes ayant vécu récemment le processus d'immigration (sujet #3 et sujet #5), nous avons décidé de rencontrer uniquement des femmes n'ayant pas vécu récemment ce processus afin de diversifier l'échantillon. En effet, nous croyons que ce facteur influe sur l'expérience des femmes en maison d'hébergement, ne serait-ce qu'au niveau de leurs besoins spécifiques d'informations et de soutien aux démarches. Après avoir rencontré une troisième femme (sujet #7), nous décidons de rechercher des ex-résidentes ayant une ou plusieurs caractéristiques non présentes chez les trois premières femmes, soit : la relation avec le conjoint violent est d'une durée de cinq ans ou plus; l'âge de la femme est de 40 ans ou plus; le séjour en maison d'hébergement est précédé d'un ou plusieurs autres séjours. Il nous semble en effet que l'expérience des femmes en maison d'hébergement peut être influencée par la durée de la relation de couple avec le conjoint violent, par l'âge de la femme au moment de son hébergement et par le nombre d'hébergement précédents (selon qu'une femme en est à son premier hébergement ou non). Les deux dernières femmes rencontrées rencontraient les critères recherchés, sujet #8 étant âgée de plus de 40 ans et la durée de la relation avec son conjoint étant supérieure à cinq ans, et sujet #9 en étant à son second séjour en maison d'hébergement.

3.3.4 Démarche de recrutement

La démarche de recrutement a été guidée tout au long par le désir de construire un échantillon théorique. Ceci implique qu'une seule femme à la fois est convoquée en entrevue, que cette dernière est retranscrite mot à mot, puis codifiée. Cette démarche conduit à

l'identification d'un ou plusieurs éléments caractéristiques de l'expérience d'hébergement de cette femme. L'identification de ces éléments caractéristiques conduit au choix des prochains critères de recrutement. C'est alors seulement qu'une autre maison d'hébergement peut rechercher une femme répondant à ces critères de recrutement et qui désire participer à la recherche.

Nous pensions réaliser les cinq entrevues à l'intérieur d'une période de quatre mois, soit entre juin et septembre 2005. Les difficultés de recrutement ont plutôt prolongé cette étape jusqu'en mars 2006⁸. Examinons maintenant en détail les difficultés que nous avons rencontrées.

DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT

1^{ère} difficulté : rejoindre les directrices de maisons d'hébergement

Afin de rejoindre les femmes ex-hébergées, nous avons demandé la collaboration des directrices de maisons d'hébergement. Ces femmes étant fort occupées et souvent absentes des maisons d'hébergement, nous attendions en moyenne une semaine avant d'obtenir un contact téléphonique avec celles-ci.

2^e difficulté : le processus démocratique de prise de décision des équipes de travail

Tout d'abord, les directrices ont consulté leurs collègues, en réunion d'équipe, afin de décider si elles allaient ou non collaborer à la recherche. Ensuite, les équipes de travailleuses ont à nouveau été sollicitées afin de choisir des femmes ex-hébergées qui correspondent aux critères de recrutement. Notons que les réunions d'équipe étant parfois bi-mensuelles dans certaines maisons d'hébergement, ces consultations ont entraîné des délais variables.

3^e difficulté : la période de vacances estivales

Les démarches de recrutement ayant débuté au moins de juin, les trois premiers mois ont été ponctués par les vacances de nombreuses directrices et intervenantes, rallongeant du même coup les délais d'attente pour une panoplie de démarches.

⁸ Pour consulter l'échéancier de la démarche de recrutement, voir l'app. H.

4^e difficulté : construire un échantillon théorique

Comme nous l'avons vu plus haut dans cette section, la construction d'un échantillon théorique exige un va-et-vient constant entre la collecte de données et l'analyse de celles-ci. D'une part, la retranscription de l'entrevue, la codification de celle-ci puis l'identification des critères de recrutement exigent une grande quantité de temps. D'autre part, une seule femme à la fois pouvant être recrutée, nous dépendons entièrement de la vitesse à laquelle les maisons d'hébergement pouvaient nous fournir les coordonnées d'une femme et de la volonté réelle de cette femme de participer à la recherche (voir la 5^e difficulté pour de plus amples informations concernant les femmes).

5^e difficulté : intérêt et disponibilité des femmes ayant accepté de participer à la recherche

Sur neuf femmes ayant accepté de participer à la recherche, nous avons pu en rencontrer seulement cinq en entrevue. Voici les raisons qui expliquent cette situation :

- Une femme a accepté que ses coordonnées nous parviennent mais n'a jamais répondu à nos appels;
- Une femme a accepté de nous rencontrer, puis nous a demandé de revenir la semaine suivante (pour des raisons de santé); la semaine suivante, elle n'est pas venue nous ouvrir la porte;
- Une femme a accepté que nous prenions rendez-vous, a rappelé pour le reporter, puis pour l'annuler; nous n'avons pas réussi à la contacter de nouveau;
- Nous avons choisi de ne pas rencontrer une femme puisque notre désir était à ce moment-là de rencontrer uniquement des femmes n'ayant pas vécu récemment le processus d'immigration.

6^e difficulté : proportion élevée de femmes allophones dans les maisons d'hébergement

Comme nous l'avons vu à la section 3.3.2, trois maisons d'hébergement sur six n'ont pu participer à l'étude en raison du petit nombre de femmes francophones pouvant être rejointes après la période d'hébergement. Ce qui réduit à trois le nombre de maisons d'hébergement collaborant à cette étude (plus une maison de transition qui nous a permis de recruter davantage de femmes). Ce nombre réduit de maisons collaborant à l'étude a nécessité le recrutement de plus d'une femme par maison, pour certaines maisons d'hébergement.

Enfin, les participantes à l'étude ont été recrutées avec le support des intervenantes en maison d'hébergement. Celles-ci, après en avoir discuté en équipe de travail, ont contacté certaines femmes répondant aux critères de sélection pour leur offrir de participer à la recherche. Malgré que cette méthode de recrutement comporte un biais de sélection, soit celui de choisir de contacter certaines femmes plutôt que d'autres, nous croyons que ce biais n'a pas d'impact significatif sur notre échantillon.

3.4 MÉTHODE DE COLLECTE DE DONNÉES

Les données ont été recueillies au moyen d'entrevues individuelles non structurées auprès de femmes ayant été hébergées dans des maisons pour femmes violentées en contexte conjugal, situées à Montréal. Plus spécifiquement, la première partie des entrevues était de type non structuré alors que la seconde partie était, au besoin, encadrée par des questions plus précises.

L'entrevue était, dans un premier temps, centrée sur une question ouverte permettant aux femmes de s'exprimer librement sur le thème à l'étude, soit la question suivante : «Pourriez-vous me parler de votre expérience en maison d'hébergement?». Dans un deuxième temps, si nécessaire pour toucher des éléments considérés importants, l'entrevue était orientée sur des thèmes tels que :

«Pourriez-vous me parler de :

- ❖ votre relation avec les autres femmes hébergées?;
- ❖ votre relation avec les intervenantes de la maison d'hébergement?;
- ❖ votre relation avec vos / les enfants à la maison d'hébergement?;
- ❖ la dynamique de groupe?;
- ❖ des rencontres avec votre intervenante?;
- ❖ l'environnement physique?;
- ❖ vos rapports avec l'extérieur? (réseau social);
- ❖ des plus grands changements pour vous du fait de quitter votre maison pour aller séjourner en maison d'hébergement?;

- ❖ de tout autre aspect de l'expérience d'hébergement que vous aimeriez aborder?
- ❖ Pourriez-vous résumer en quelques mots votre expérience en maison d'hébergement?

L'attitude de l'intervieweuse peut être qualifiée de non directive, c'est-à-dire qu'elle permet aux femmes de s'exprimer à leur façon sur le thème à l'étude, en encourageant celles-ci à clarifier et approfondir leurs pensées.

3.5 ANALYSE DES DONNÉES

Dans le cadre de ce projet de recherche, la collecte des données a été étroitement liée à leur traitement, de même qu'à leur analyse. Plus spécifiquement, l'analyse des données s'est fait simultanément à la collecte de celles-ci. La première étape consistait à dégager les propos tenus par une femmes interviewée (codification), pour ensuite, en deuxième étape, regrouper certains éléments puis «pousser l'analyse à un niveau conceptuel» (Mayer et coll., 2000 : 174), soit la catégorisation. La troisième étape consistait à mettre en relation les catégories, en utilisant au besoin la schématisation. (Mayer et coll., 2000 : 171-174) Tel que nous l'avons vu à la section 3.3.4, chacune des cinq entrevues a été retranscrite mot à mot dans les jours suivant l'entretien, puis codifiée. Ensuite, nous avons tenté d'identifier un ou plusieurs éléments caractéristiques de l'expérience d'hébergement de cette femme afin de déterminer le ou les critères de recrutement à ajouter aux trois critères de base.

3.6 ASPECTS DÉONTOLOGIQUES

La plus grande attention a été accordée, tout au long de la démarche de recherche, au respect de l'anonymat et de la confidentialité des participantes. À cette fin, plusieurs mesures ont été prises. Tout d'abord, les intervenantes impliquées dans la démarche de recrutement n'ont jamais reçu la confirmation que les femmes qu'elles nous ont référées ont participé ou non à la recherche. Ensuite, aucune information permettant l'identification des femmes n'a été conservée dans la transcription des entrevues et celles-ci ont été identifiées à

l'aide d'un code numérique. De plus, les propos des participantes cités dans le mémoire de maîtrise ne comportent aucun élément permettant d'identifier les femmes, pas même l'utilisation d'un pseudonyme. En effet, l'utilisation du pseudonyme nous apparaissait compromettre l'anonymat des femmes en regard des intervenantes puisque celui-ci permet de relier les diverses citations et augmente ainsi le risque que les femmes soient identifiées par les intervenantes. Enfin, notons que les enregistrements ont été réalisés avec le consentement des participantes (voir app. C) et sur la base de l'anonymat du traitement des données. Les enregistrements seront effacés à la fin de la recherche.

3.7 LIMITES DE LA RECHERCHE

Ce projet de recherche comporte certes quelques limites. Tout d'abord, la technique d'échantillonnage privilégiée dans cette recherche, soit un échantillonnage non probabiliste de volontaires, ne permet pas de généraliser les résultats de l'étude à l'ensemble de la population : «Ce type d'échantillon ne permet pas la généralisation des résultats puisque les sujets constituant cet échantillon ne sont pas représentatifs, au sens statistique, de la population d'où ils proviennent» (Mayer et coll., 2000 : 59). Toutefois, cette démarche exploratoire peut tout de même nous permettre de dégager un début de connaissance et de compréhension de l'expérience d'hébergement des femmes dans les maisons pour femmes violentées en contexte conjugal et peut-être ouvrir la voie à de futures recherches dans ce domaine. Deuxièmement, la taille de l'échantillon présente aussi quelques limites. Un échantillon composé de cinq femmes ayant été hébergées dans des maisons pour femmes violentées en contexte conjugal ne saurait tenir compte de l'ensemble des caractéristiques permettant d'influencer l'expérience d'hébergement des femmes. Nous sommes toutefois confiantes que la rigueur de la démarche de collecte de données peut permettre d'apporter des éléments de connaissance et de compréhension nouveaux sur le thème à l'étude. À ce sujet, Maxwell (1999) affirme que :

Les chercheurs qualitatifs s'appuient parfois sur un nombre restreint d'informateurs pour l'essentiel de leurs données et, même lorsque ces informateurs sont choisis à bon escient et que les données elles-mêmes semblent valides, il n'y a aucune garantie que les

positions de ces informateurs soient typique. En outre, les informateurs privilégiés supposent eux-mêmes une uniformité plus grande qu'elle n'existe réellement.

La prudence sera donc de mise au moment d'analyser les données provenant de cet échantillon restreint afin de ne pas surestimer la portée des découvertes.

Troisièmement, les femmes rencontrées en entrevue ont toutes gardé un lien plus ou moins étroit avec les maisons d'hébergement. En effet, les intervenantes ont minimalement accès aux coordonnées de ces femmes ou poursuivront même un suivi externe auprès de ces dernières. Cette situation présente l'avantage de faciliter la démarche de recrutement mais comporte un biais, soit de ne pas rejoindre des femmes ayant eu un autre type d'expérience en maison d'hébergement, par exemple, des femmes ayant eu une bonne expérience d'hébergement mais désirant couper les liens avec la maison ou des femmes ayant une expérience négative.

Quatrièmement, les femmes rencontrées en entrevues ont toutes été hébergées à Montréal, c'est-à-dire dans un environnement urbain. Or, les contextes d'hébergement urbains et ruraux comportent chacun des caractéristiques spécifiques qui pourront influencer l'expérience d'hébergement des femmes. Il sera essentiel de tenir compte de cet aspect au moment d'analyser les résultats.

Finalement, les femmes rencontrées ont toutes été hébergées dans des maisons membres du *Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale* (RPMHTFVVC). Or, le contexte d'intervention peut varier légèrement selon qu'une maison d'hébergement est membre du RPMHTFVVC (*voir app. A*), de la *Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec* (*voir app. B*) ou qu'elle est une maison indépendante. Le choix de se limiter aux maisons membres du RPMHTFVVC tient à notre volonté de rencontrer des femmes ayant été hébergées dans un contexte d'intervention féministe. Il faut tenir compte de cette facette au moment d'analyser les données.

CHAPITRE IV

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE

Tel que mentionné au chapitre précédent, la présentation des résultats en recherche qualitative consiste à organiser et à réduire les données recueillies. Notre travail a été guidé par le souci de rendre compte le plus fidèlement possible des propos tenus par les femmes au sujet de leur expérience en maison d'hébergement. Le présent chapitre se divise en trois sections, qui correspondent à trois temps de l'expérience d'hébergement. La première section s'attarde à ce qui entoure l'arrivée des femmes à la maison d'hébergement. La seconde section dévoile le cœur même de cette expérience. Enfin, la troisième section porte un regard *sur* cette expérience d'hébergement.

4.1 CE QUI PRÉCÈDE LE SÉJOUR DES FEMMES À LA MAISON D'HÉBERGEMENT *OU QUITTER SA DURE RÉALITÉ POUR SE PLONGER TÊTE PREMIÈRE DANS L'INCONNU*

Principalement, quand je suis arrivée, j'étais bien craintive parce que c'était un peu brouillon comment ça s'est fait [...]. Alors je suis arrivée là de reculons puis j'avais peur de... j'avais peur de l'atmosphère qu'il y avait là-dedans. Je pensais... j'avais pas d'expérience, moi, des maisons d'hébergement. Je pensais que ce serait mélangé, ça serait juste une maison d'hébergement pour femmes en difficultés, pas nécessairement pour violence conjugale, et qu'il y aurait bien des tensions. Je ne sais pas. Que j'allais rencontrer des femmes heavy, qui auraient été elles-mêmes violentes, que ça aurait été normal. Il aurait fallu que je sois compréhensive d'où ce qu'elles venaient et tout ça. Je me disais, je ne serai pas bien, je ne serai pas bien là-dedans. Finalement, j'ai été agréablement surprise, ce n'était pas cela. Puis la violence dans la maison, ce n'était pas toléré. Mais moi je ne le savais pas ça. Je pensais qu'il faudrait que je vive avec ça. [...] Finalement, bien pfff, je dirais en vingt-quatre heures mes craintes sont tombées.⁹

⁹ Les propos des participantes à l'étude ont été retranscrits le plus fidèlement possible, même lorsque les femmes ne maîtrisent pas parfaitement le français.

Les femmes qui prennent la décision de quitter leur conjoint violent empruntent un chemin chargé de douleur et qui est nettement déstabilisant pour elles et leurs enfants. En arrivant à la maison d'hébergement, elles y trouvent toutefois l'accueil chaleureux des intervenantes et elles y font rapidement leur place.

4.1.1 Choisir d'aller séjourner en maison d'hébergement : une expérience contrainte

J'étais obligée et je ne voulais pas y aller.

D'après les femmes rencontrées, l'arrivée à la maison d'hébergement n'origine pas tant d'un choix proactif mais plutôt d'un choix réactif. Les femmes ne choisissent pas d'aller à la maison d'hébergement mais se retrouvent devant un impératif, celui de quitter leur conjoint violent : «Mais c'est pas un choix. C'est pas un choix d'aller sortir de la maison de monsieur pour aller à une maison comme celle-là. Je ne dis pas qu'elle n'est pas bonne mais c'est juste une maison comme on dit plein de problèmes, plein de régler les problèmes.» Prendre la décision d'aller vivre en maison d'hébergement, c'est choisir de se sauver d'une situation de violence, c'est pour quitter un conjoint violent. Pour ces femmes, il ne s'agissait pas d'un plan mûrit dont les étapes étaient planifiées : «... la priorité c'était que je parte. [...] Le plan finalement c'était juste cela, juste de quitter un conjoint violent, c'était pas de savoir pour où je vais quitter ou pour qui je vais quitter.»

En quittant leur conjoint violent, les femmes subissent de nombreuses pertes matérielles et économiques; en plus des pertes affectives, de réseau social et de repères identitaires, elles doivent quitter bien souvent leur maison ou leur logement, leurs meubles, leur quartier, leur niveau de vie, etc. : «Peur aussi d'insécurité, tu n'as plus de meuble! Tu n'as plus de maison! Tu n'as plus rien du jour au lendemain...» Les femmes vivent difficilement cette étape de transition qui consiste à quitter leur conjoint violent pour se rendre à la maison d'hébergement, univers inconnu et inquiétant pour plusieurs d'entre elles : « Ça a été la catastrophe! La peur! L'inconnu, l'insécurité... je perds tout...»

Les femmes qui souhaitent quitter leur conjoint violent se retrouvent souvent avec peu d'options, soit par manque de ressources financières, par non disponibilité du réseau ou par absence de réseau (pour cause d'immigration récente, d'isolement par le conjoint, etc.)

ou parce que la dangerosité du conjoint violent rend impératif le besoin de se réfugier dans le lieu sécuritaire qu'est la maison d'hébergement :

Bien, premièrement, ce n'est pas de gaieté de cœur que tu te retrouves là. C'est sûr... tu choisis plus ou moins d'être là, c'est comme un dernier recours. Quand tu ne peux pas aller chez des amis ou de la parenté tu es mal pris. Personne souhaite de vivre en maison d'hébergement alors en partant, je ne sais pas, c'est empreint de tristesse et de... comment je dirais ça... Tu sais, il faut que tu sois mal pris dans la vie quand tu te retrouves là. C'est pas un Club Med là, c'est sûr.

Nous pouvons tout de même supposer que certaines femmes, ayant déjà été hébergées ou ayant une connaissance de ces ressources, pourraient choisir volontairement d'aller séjourner en maison d'hébergement. Toutefois, les cinq femmes ayant été interrogées dans le cadre de cette étude ne présentaient pas ces caractéristiques. En effet, la seule femme ayant été hébergée plus d'une fois avait besoin de la maison d'hébergement pour assurer sa sécurité.

4.1.2 L'arrivée des femmes violentées à la maison d'hébergement : une expérience en terre nouvelle

J'avais aucune idée à quoi ça allait ressembler...

La maison d'hébergement semble être un univers inconnu pour la plupart des femmes s'y rendant pour la première fois. Certaines femmes découvrent l'existence même du réseau des maisons d'hébergement au moment de quitter leur conjoint violent :

Alors là, quand j'ai appelé le 911, il y en a deux personnes policiers, deux femmes qui sont venues chez-moi me chercher. Ils m'ont dit de ne pas m'inquiéter, de rester tranquille, de ça, de ça, on va t'emmener dans une place ne t'inquiète pas. Moi, c'est toute la route, tu imagines où est-ce que tu vas aller, où est-ce que tu vas aller, comment [va] être la place. C'est ça. Mais tu n'es pas invitée ou bien tu n'as pas imaginé le lieu ou bien quelque chose comme ça, non. C'est seulement de se sauver de la violence. C'est tout.

Que les femmes connaissent ou non l'existence des maisons d'hébergement avant de s'y rendre pour la première fois, toutes semblent en ignorer le fonctionnement, la philosophie et

les services : «C'est gênant, tu ne sais pas c'est quoi une maison [...] C'est l'inquiétude aussi; elles t'embarrent-tu quelque part en te protégeant. Tu ne sais pas, c'est un coup à donner. [...] La plus grosse [peur] de toutes, c'était la peur de rentrer là; je pensais que ce serait comme une prison.»

L'arrivée à la maison d'hébergement constitue une expérience éprouvante pour les femmes. Elles arrivent dans cet univers inconnu avec de multiples craintes et inquiétudes : «Bien c'est sûr que tu es plus mal à l'aise la première fois que tu vas dans un centre d'hébergement, tu ne sais pas à quoi t'attendre, c'est la première fois, t'sais tu ne sais pas si tu vas être acceptée. Une femme qui a été là plus souvent, elle, elle sait pas mal à quoi s'attendre.»

Toutefois, certaines anxiétés demeurent pour une femme dont c'est le second séjour (ou plus), comme celle de ne pas être acceptée par le groupe ou celle de devoir découvrir de nouvelles pratiques d'intervention et de nouvelles règles de vie (celles-ci différant d'une maison d'hébergement à une autre).

4.1.3 Les premières journées à la maison d'hébergement : une expérience à la fois douloureuse et chaleureuse

Parce que la première fois que je suis venue, j'avais rien, j'avais pas où je veux dormir, j'avais rien. J'étais très déçue, j'avais des angoisses, j'ai fait dépression.

L'arrivée à la maison d'hébergement semble un moment particulièrement douloureux dans la vie des femmes violentées que nous avons rencontrées. Les conséquences de la violence vécue, la douleur due à la rupture, de même que les émotions liées au fait de se retrouver dans une maison d'hébergement pour femmes violentées se conjuguent pour en faire un moment de grande intensité. À leur arrivée en maison d'hébergement, certaines femmes se sont dites déprimées, déçues et/ou angoissées :

Bien tout le monde parlait, tout le monde était gentil, mais moi j'étais dans ma bulle à moi. Assise toujours sur la même chaise! Avec mon assiette devant moi et ... Elles essayaient de me parler, je partais à pleurer. Je ne mangeais pas. Après ça, elles m'ont parlé dans la journée, mais je ne me renfermais pas dans ma chambre. Je me forçais à rester avec le monde...

Plusieurs d'entre elles se sentaient déstabilisées à leur arrivée en maison d'hébergement, craintives, déracinées et submergées de peurs (peur de l'atmosphère, peur des tensions entre femmes hébergées, peur de subir de la violence, peur de l'inconnu) : «Alors j'y allais comme un chat à qui tu veux donner un bain.»

Toutefois, à leur arrivée en maison d'hébergement, l'accueil chaleureux des intervenantes a agi comme un baume sur certaines de leurs angoisses :

C'était dur pour moi les premiers jours. Après, avec l'aide des intervenantes, avec toute l'équipe, j'ai commencé à m'habituer, je commence à être pas peur. Je pensais que c'est comme avec ma famille. Ils me protègent. Quand j'étais très très inquiète, en pleurant, je trouve quelqu'un qui me parle, qui prend soin de moi, qui reste avec moi.

Les intervenantes ont été à l'écoute des femmes, leur ont permis de sortir leurs frustrations, ont pris soin d'elles, sont restées avec elles, leur ont offert leur protection et les ont aidé à diminuer leurs peurs : «... quand je suis arrivée, une intervenante m'a dit : "Raconte-moi ton histoire". Alors bien, tu vas dire : "Ah! Il y a quelqu'un qui va m'écouter". Parce que je suis très frustrée moi, il faut que je raconte. Il y a quelqu'un qui va m'écouter, qui va m'entendre.»

Les premières journées à la maison d'hébergement permettent aux femmes de s'acclimater à leur nouveau milieu de vie; elles prennent le temps de comprendre comment fonctionne la maison d'hébergement, de connaître l'espace qu'elles peuvent occuper, de faire connaissance avec les autres femmes hébergées, etc.

Les femmes semblent s'être rapidement acclimatées à leur nouveau milieu de vie. Différents facteurs ont facilité cette acclimatation : la routine sécurisante de la maison d'hébergement pour l'une, la démystification du fonctionnement de la maison d'hébergement par les

intervenantes pour une autre, l'approvisionnement des autres femmes pour certaines, la présence réconfortante des intervenantes, etc. :

Bien c'est à force de voir la routine parce qu'il y a une routine, c'est sûr, il y a des horaires, il y a des heures de repas, la femme de ménage. [...] De voir aussi les autres femmes qui vivaient là, comment ça se passait, les connaître un peu, d'où elles venaient. Il y en a beaucoup, bien la plupart, venaient d'ailleurs, des origines ethniques très différentes. Mais ça ne posait pas de problème. C'est tout ça ensemble qui a fait que c'était rassurant. Surtout les résidentes, j'en n'ai pas rencontré de violentes ou agressives.

Après quelques jours de transition, les femmes plongent dans leur nouvel univers, se réorganisent un quotidien et cherchent à ce que leur expérience d'hébergement soit la plus riche et profitable possible pour elles et leurs enfants.

4.2 AU CŒUR MÊME DE L'EXPÉRIENCE D'HÉBERGEMENT

Le séjour en maison d'hébergement est une expérience riche en émotions, en découvertes, en rencontres et constitue un moment privilégié d'ouverture à soi et aux autres femmes. Cette expérience, telle que racontée par ces cinq femmes, sera présentée dans cette section.

4.2.1 L'hébergement des femmes violentées, une expérience en dehors du temps, en dehors de la vie

*J'ai été dans une retraite fermée
pour vrai.*

L'expérience d'hébergement des femmes dans les maisons pour femmes violentées en contexte conjugal constitue en quelque sorte un état de «limbes», c'est-à-dire que les femmes se sont retirées pour un temps de leur vie précédente, sans être tout à fait engagées dans une nouvelle définition claire de leur vie. Cette expérience ne fait pas partie du cheminement prévu de la vie et les femmes semblent la vivre comme un moment en dehors de la biographie attendue. À la maison d'hébergement, les femmes sortent de leur

quotidien; elles se retrouvent sans leurs balises habituelles pour donner un sens à leur vie. Il s'agit d'un moment d'arrêt, d'une occasion pour elles de faire le bilan : «Mais quand tu arrives en maison d'hébergement, le temps ne compte plus...»

4.2.2 L'hébergement des femmes violentées, une expérience «intense»

Le séjour en maison d'hébergement constitue pour les femmes une expérience très intense et ce, pour de multiples raisons. Les femmes se retrouvent dans une situation où elles sont en interaction presque constante avec d'autres femmes, soit avec les autres femmes hébergées et leurs enfants, avec les travailleuses, les bénévoles, les stagiaires et/ou les militantes. Les femmes font ainsi connaissance avec une dizaine, voire une vingtaine de femmes pendant la durée de leur séjour. Elles sont également confrontées à une diversité plus grande qu'à l'habitude, soit une diversité ethnique, une diversité des habitudes de vie, des valeurs, etc. À la maison d'hébergement, les femmes font, pour la plupart d'entre elles, une grande quantité de démarches et ce, en très peu de temps : poursuites judiciaires, divorce ou séparation, recherche d'un logement, suivis médicaux, etc.

De plus, durant leur séjour en maison d'hébergement, les femmes apprennent à mieux se connaître; elles se confient généralement beaucoup; elles peuvent vivre une ou plusieurs ruptures, soit au niveau des relations ou à d'autres niveaux (par exemple : rupture de lieux, d'emploi); pour certaines femmes, il peut même s'agir d'un véritable tournant dans leur vie (par exemple : réorientation professionnelle, engagement militant, etc.). Le séjour en maison d'hébergement se caractérise donc par une grande effervescence et un grand bouillonnement d'événements, d'émotions et de rencontres.

4.2.3 L'hébergement des femmes violentées, une expérience de vie en collectivité

*... c'est comme une famille,
veux, veux pas...*

La vie collective en maison d'hébergement semble être appréciée par la majorité des femmes rencontrées et cela, pour différentes raisons. La vie collective peut être appréciée

par certaines femmes comme une source de distraction : «Par contre, dans la maison il y a des gens, tu peux parler, tu peux discuter, tu peux échanger d'idées, tu peux... comme ça, même jouer, des fois avec les enfants ou jouer au jeu de mémoire juste pour passer le temps. Il y a une ambiance ». La vie collective peut également être appréciée par les femmes comme une source de solidarisation et de collectivisation de la situation des femmes : «De voir d'autres femmes dans la même situation qui racontent des histoires similaires à la tienne bien ça fait du bien.»

La vie collective exige toutefois d'apprendre à «naviguer» à travers la diversité présente à la maison d'hébergement : diversité des croyances, des comportements, des habitudes de vie, des valeurs, etc. Les femmes doivent faire preuve de patience, de diplomatie, de souplesse et de tolérance pour des rapports harmonieux entre femmes : « Mais c'est un fait par exemple, je dis que j'ai pas de misère à vivre en communauté mais ça demande un gros effort de souplesse et de... je ne sais pas comment dire ça, que chacune a quand même sa problématique même si on vient toutes pour la même raison. »

Les rapports et interactions entre femmes se tissent sur un continuum pouvant aller de l'amitié au racisme en passant, entre autre, par l'entraide, l'accommodement, la mésestimation, la confrontation, etc. Certaines femmes ont vécu de façon très harmonieuse les rapports entre femmes hébergées, appréciant entre autres les possibilités de soutien mutuel : « On s'encourage, tu sais ». D'autres femmes ont vécu certaines difficultés dans leurs interactions avec les autres résidentes tout en maintenant dans l'ensemble des rapports cordiaux avec ces dernières. Une femme s'est toutefois sentie principalement heurtée et blessée dans son rapport avec les autres résidentes, essayant des propos et des attitudes racistes à son égard :

Puis une fois une femme m'a dit : «Pourquoi elles te donnent toujours la tâche qui est facile? Toi tu es étrangère, il faut que tu fasses beaucoup de tâches.» [...] Ça veut dire quoi? Je suis une esclave, je suis venue ici pour... J'étais vraiment frustrée, je n'ai pas aimé. À ce moment-là j'ai sentie le racisme.

Une autre femme a fait référence au fait que les femmes ayant été hébergées plus d'une fois se comportaient différemment de celles étant hébergées pour la première fois. Selon elle, les femmes étant hébergées pour la première fois étaient plus assidues aux tâches

ménagères et respectaient davantage les règlements de la maison d'hébergement alors que les femmes ayant été hébergées plus d'une fois se montraient plus «désinvoltes» et moins «gênées» de demander des services. Toujours selon cette femme, ces différences d'attitude pouvaient créer certains malaises parmi les résidentes, par exemple un sentiment d'insécurité généré par le non respect du périmètre de sécurité¹⁰ de la maison d'hébergement, par une résidente ayant fait plus d'un séjour en maison d'hébergement.

Finalement, la vie collective est ponctuée par le roulement des résidentes, que certaines vivent comme une exigence nécessitant une adaptation constante ou comme des deuils de voir partir des femmes auxquelles on s'est attachée : «Ça a été dur quand il y a des filles qui partaient, quand tu es habituée avec quelqu'un ça fait un bout c'est... Tu te rapproches hein!». Par ailleurs, le passage de certaines femmes qui quittent après seulement quelques jours et qui ne s'engagent pas dans la vie collective a été perçu par une femme comme une forme de voyeurisme :

Mais je voulais juste te dire que c'est quelque chose de perturbant quand tu es résidente. [Silence] Parce que c'est comme si on avait un visiteur ou un observateur, ce qui devait être une résidente finalement c'est une observatrice ou, tu sais, quelqu'un qui ne fait pas partie de la gang, pas partie du problème comme nous alors ça devient... Tu sais, c'est quasiment gênant, pas gênant, je ne sais pas comment dire cela...

Cette femme met en lien une partie de ce roulement avec les procédures d'admission des nouvelles résidentes. Il y aurait, selon elle, certaines erreurs commises dans l'admission des résidentes, ce qui aurait pour effet de menacer le fragile équilibre de la dynamique de groupe :

... c'est qu'il y a des erreurs qui se glissent et c'est peut-être inévitable dans l'admission des femmes. Je n'ai pas été là plus que trois mois et j'ai vu plusieurs femmes qui ont fait du «in and out» parce que vraiment elles n'étaient pas... elles n'auraient pas dû être admises, ce n'était pas leur place. Ça c'est un peu perturbant quand tu habites là.

¹⁰ Les maisons d'hébergement pour femmes violentées en contexte conjugal délimitent habituellement un quadrilatère autour de la maison d'hébergement, à l'intérieur duquel les résidentes ne peuvent inviter de personnes non résidentes de la maison d'hébergement, ceci afin d'assurer un maximum de sécurité pour les femmes hébergées. Ce quadrilatère se nomme le périmètre de sécurité de la maison d'hébergement.

[Silence] Parce que même si ça se passe bien avec les autres femmes, il suffit qu'il y en ait une qui change pour que ça se passe mal parce que tu ne sais jamais qui va venir.

D'après cette résidente, il est toutefois normal que ces quelques erreurs se produisent, malgré la vigilance des intervenantes : « Mais tu sais, j'imagine que ce n'est pas... c'est faillible, tu parles à quelqu'un, tu es convaincue que bon, elle a besoin d'aide. J'imagine que les intervenantes aussi elles ne veulent pas refuser de l'aide à quelqu'un qui en a vraiment besoin donc il faut que tu acceptes l'erreur ».

4.2.4 L'hébergement des femmes violentées, des regards éclatés sur les intervenantes

J'ai senti comme quoi, c'est comme si elles partagent la moitié de ta vie.

Les femmes rencontrées ont tissé des liens fort étroits avec les intervenantes durant leur séjour en maison d'hébergement. Certaines femmes ont senti que les intervenantes étaient pour elles comme une deuxième famille. Elles leur offraient la même protection, la même présence rassurante : « C'est-à-dire, avec les intervenantes, tu te sens comme à l'aise, tu peux raconter tous tes problèmes et tout ça. C'est-à-dire tu trouves tout le soutien. » Pour d'autres femmes, la relation avec les intervenantes était décrite comme une relation d'amitié ou une relation entre sœurs : « Avec le temps, c'est comme tu sens : vous êtes pareilles. Il n'y a pas une différence entre intervenantes et les femmes. Tu vas sentir que c'est comme ta sœur, quelqu'un à qui tu vas raconter ton livre, ton histoire ». Les échanges et les confidences se faisaient sur la base de la réciprocité, chacune ayant à offrir à l'autre, chacune s'ouvrant à l'autre : « ... on était deux amies qui se contaient... ».

Les intervenantes semblent jouer une multitude de rôles auprès des femmes séjournant à la maison d'hébergement; elles sont, entre autres, des confidentes, des accompagnatrices, des guides, etc. Mais par-dessus tout, leur soutien semble souvent s'adapter harmonieusement aux besoins des femmes : « ... toutes les intervenantes qui sont là-dedans, elles m'ont vraiment soutenues beaucoup, elles ont pris ma main jusqu'au bout, jusque quand tu veux. » Les intervenantes ont offert aux femmes une présence assidue, une grande compréhension, une relation de confiance, un grand respect des femmes :

C'est-à-dire que je ne me suis pas sentie toute seule. J'ai senti comme quoi, c'est comme si elles partagent la moitié de ta vie. Elles te comprennent. Tu ne vas pas dire «c'est qui qui va me comprendre, peut-être qu'elles ne vont pas comprendre ce que j'ai dit». Mais vraiment elles te comprennent. Tout ce que tu as à l'intérieur, elles te comprennent.

Certaines insatisfactions ont toutefois été mentionnées par une femme concernant l'attitude des intervenantes. Ces insatisfactions auraient été ressenties davantage vers la fin du séjour en maison d'hébergement. Cette femme affirme s'être sentie obligée de distraire les intervenantes dans les dernières semaines de son séjour en maison d'hébergement :

Sauf que, après un certain temps, j'avais l'impression que ce que je prenais pour du dévouement finalement ça devenait de l'ennui. Je m'explique. C'est que j'avais l'impression qu'il y avait des intervenantes qui s'ennuyaient, qui n'avaient rien à faire et que c'était rendu moi qui leur faisais la conversation pour qu'elles aient quelque chose à faire dans leur journée. [...] Là je me trouvais prise à jaser ou à raconter mes affaires quand moi-même je commençais à manquer de temps puis à avoir d'autres choses à faire. Je me sentais obligée de le faire.

Cet «ennui» des intervenantes s'exprimait de différentes façons, selon cette résidente, notamment par le besoin de côtoyer de la «nouveau» :

L'ennui, c'est aussi l'ennui que... je voyais que... il y a des intervenantes que quand ça faisait un petit bout qu'elles connaissaient les femmes, elles s'ennuyaient de leurs problèmes. Elles avaient comme le goût d'un nouveau cas. Là quand elles avaient un nouveau cas, elles étaient toutes contentes, elles étaient toutes motivées. Ça devenait comme un nouveau jouet, si tu veux. Moi en tout cas j'avais ce sentiment-là.

Cet «ennui» des intervenantes s'exprimait également, selon cette résidente, lorsque les intervenantes incitaient les femmes à quitter la maison en fin d'hébergement :

... quand les intervenantes étaient ennuyées, elles commençaient à mettre un petit peu de pression sur le départ. Des fois, je trouvais que c'était trop de pression, c'était trop évident. Je trouvais ça déplacé. Parce que, théoriquement, le rythme est supposé de suivre les besoins de la femme puis que le trois mois c'est théorique. Puis à un moment donné, il y avait... ça ça n'avait comme plus sa place, ça n'existait plus le «vas-y à ton rythme, es-tu prête?». On nous demandait même pas si on était prête. C'était «bon, donne-moi une date».

En somme, cette résidente est d'avis qu'il y avait certains manquements au professionnalisme des intervenantes mais estime toutefois normal que ces dernières soient faillibles :

En même temps, tu sais, les intervenantes ce n'est pas des saintes, c'est des êtres humains avec des qualités et des défauts aussi, je suis bien consciente de cela. Mais ce dont je viens de te parler, je trouvais que ça touchait le côté professionnel plus que humain des intervenantes et je pense que c'est pour ça que ça me dérangeait.

Malgré ces insatisfactions exprimées par une des femmes rencontrées, toutes disent avoir créé des liens solides et significatifs avec les intervenantes lors de leur séjour en maison d'hébergement. Les intervenantes ont été des figures marquantes de leur séjour et plusieurs ont maintenu des liens avec certaines intervenantes après avoir quitté la maison d'hébergement.

4.2.5 L'hébergement des femmes violentées, une expérience remplie de mots

La maison d'hébergement constitue, pour les femmes violentées en contexte conjugal, un espace de paroles. Elles ont échangé avec les femmes et les intervenantes, elles se sont confiées et ont reçu des confidences, elles ont déterré des parties intimes de leur vécu lors des rencontres individuelles et des rencontres de groupe, etc. Leur sentiment de liberté par rapport à cet espace de parole varie. Certaines femmes se sont senties libres de parler ou non à tout moment de leur séjour : «C'était plus comme si on était deux amies qui se contaient parce qu'elle aussi c'est un être humain, elle a vécu des choses. C'était plus comme deux personnes qui se parlaient... je ne me sentais pas appuyée au mur pour dire...». D'autres femmes se sont parfois senties obligées de raconter leur histoire, notamment à leur arrivée en maison d'hébergement. Une des femmes interrogées trouvait, quant à elle, que l'intervention à la maison d'hébergement était beaucoup centrée sur la verbalisation du vécu. Cette insistance des intervenantes lui était, d'un côté, un peu pénible et, de l'autre, fort bénéfique en terme de guérison des blessures émotives :

... elles sont bonnes, elles sont très bonnes là, sauf qu'il y a des fois qu'elles devraient... comment je pourrais dire... moins peser sur des points. Parce qu'elles te font sortir... eux autres là là-bas, leur but c'est de vraiment sortir tout ce que tu as en dedans, tu comprends. Mais il y a des choses que tu te dis qu'on ne veut pas se rappeler.

4.2.6 L'hébergement des femmes violentées, une expérience d'ouverture à soi

La maison d'hébergement peut être l'occasion pour les femmes de réorienter leur vie selon leurs propres aspirations, l'occasion d'apprendre à mieux se connaître, à s'estimer davantage, à se protéger, à se mettre au centre de leur propre vie. Une femme a exprimé ceci en terme de «renaissance» :

... parce que tu vis la première fois la frustration, tu es vue comme... c'est comme tu es rien. Tu es comme un être humain qui n'a pas de valeur, ta personnalité est détruite, tu ne crois même pas que tu vas revivre la deuxième fois, tu ne crois même pas que tu vas devenir forte maintenant, tu ne crois même pas que tu vas avoir une personnalité comme, je ne sais pas, confiante. Moi c'est ce qui m'est arrivé. C'est la confiance en soi, en moi. [...] Tu deviens une fille, c'est comme... tu nais, c'est le début de ma naissance.

Les femmes se sont senties plus fortes en quittant la maison d'hébergement que lors de leur arrivée : «Mais quand j'étais au centre, le centre te laisse comme une femme forte.» Elles se sentent émotivement plus sereines, prêtes à faire face aux défis qui se présentent à elles. Aussi, elles sentent qu'elles peuvent s'appuyer sur elles-mêmes pour avancer dans la vie : «C'est moi le pilier.» Elles s'organisent un nouveau quotidien basé sur leurs besoins et aspirations de même que ceux de leurs enfants.

4.2.7 L'hébergement des femmes violentées, une expérience règlementée

La présence de règles de vie en maison d'hébergement ne semble pas avoir laissé les femmes indifférentes; en effet, toutes les femmes ont rapidement abordé cet aspect lors de l'entrevue de recherche, sans qu'elles n'aient d'abord été questionnées à ce sujet.

Le rapport des femmes aux règles de vie de la maison d'hébergement semble plutôt diversifié. Les termes utilisés par les femmes sont d'ailleurs assez significatifs à cet égard; les femmes s'étant adaptées plutôt facilement aux règles de vie utilisent le terme « règlement » pour en parler alors que les femmes ayant été un peu plus heurtées par la présence de règles utilisent le terme « loi ». Plusieurs femmes ont affirmé que les règles de vie étaient essentielles au bon fonctionnement de la maison d'hébergement, même si elles restreignaient quelques libertés individuelles des femmes :

C'est sûr que les règlements, c'est sûr que quand tu es chez-toi, ce n'est pas les mêmes règles, il n'y a pas autant de règlements. Pour moi, en tout cas, c'était important qu'il y en ait même si moi-même des fois ça me «tannait» parce que ça m'enlevait à moi aussi des libertés. Je n'aurais pas vécu dans une maison pas de règlement parce que ça aurait été une maison comme je t'ai décrit au début, où c'est le bordel, ça cri, ça se chicane. Plus les enfants avec ça. J'en n'aurais pas voulu une maison avec la moitié des règlements.

Selon certaines femmes, les règles de vie permettent de gérer la diversité présente à la maison d'hébergement et de s'assurer le respect de toutes et chacune : «Non, moi je trouvais que les règlements c'était des règlements pour qu'on se respecte. [...] Ce n'est pas rigide les règlements je trouve, c'est rien que pour le respect.».

Une femme a trouvé toutefois difficile de se plier à cet ensemble de règles rappelant sous certains aspects le contrôle de son ex-conjoint :

Puis c'est ça tu n'as pas d'intimité, tu as des heures d'entrée, t'sais [à mon âge] c'est fatigant avoir des heures d'entrée, surtout quand tu as été embarrée pendant des années de temps avec les autres là. Fait que... mais à part de ça là. C'est fatigant un peu mais c'est bon pareil t'sais, il y a deux côtés.

4.2.8 L'hébergement des femmes violentées, une expérience de non intimité

L'ensemble des femmes a abordé la question de l'absence d'intimité comme étant un aspect dérangeant, voire difficile du séjour à la maison d'hébergement :

La cohabitation, j'ai trouvé ça facile, la seule chose que j'ai trouvé difficile, c'est quand tu as besoin d'intimité, il n'y a pas de place pour ça. Toutes les pièces sont communes, les aires sont communes. Il faut que tu te retrouves dans ta chambre quand tu veux de l'intimité et ça, je trouvais ça poche à l'os. Parce que traditionnellement, la chambre c'est quand tu vas te coucher ou quand tu es petit, c'est une punition d'aller dans ta chambre, c'est pas... en tout cas moi je trouve que ce n'est pas une place pour... juste pour avoir de l'intimité. Pas pour faire rien de spécial, juste pour pas être en groupe. Mais quand je suis partie, moi c'est ça qui me manquait le plus, que j'étais contente de retrouver, c'est l'intimité. C'est pas que j'ai de la misère au contact des autres, au contraire.

Les femmes ont toutes apprécié regagner plus d'espace d'intimité au moment de quitter la maison d'hébergement, même si pour certaines, il a fallu se séparer de femmes auxquelles elles s'étaient attachées.

4.2.9 L'hébergement des femmes violentées : une expérience de mise en commun

Les femmes rencontrées semblent avoir apprécié les ateliers hebdomadaires¹¹ organisés par les intervenantes. Pour certaines femmes, les ateliers étaient source de connaissances et d'apaisement :

Pour moi les ateliers, pendant que j'étais en maison d'hébergement, c'était bien important, j'aimais cela parce que j'étais sûre que j'allais apprendre quelque chose et je ne sais pas... d'acquérir des connaissances, ça diminue, c'est sûr que ça t'enlève tes doutes, ça enlève des craintes. Même si c'est écrit noir sur blanc tu as encore des doutes, tu peux quand même faire d'autres recherches, vérifier puis finalement, ça va confirmer, affirmer. Puis je pense que c'est une part vraiment importante de la maison d'hébergement, les ateliers.

D'autres femmes ont apprécié cet espace de partage du vécu de chacune, source de renforcement de leur propre perception du vécu de violence :

Puis c'est pendant les ateliers que les femmes parlent plus de leur vécu, de qu'est-ce qu'elles ont vécu, comment elles pensaient, comment elles se sentaient quand elles étaient avec leur conjoint. Puis dans mon cas à moi en tout cas, c'était pas clair que je vivais de la violence puis quand je les entendais parler et qu'elles relataient des histoires et des faits qui étaient similaires à ce que j'avais vécu, ça me confirmait que j'avais fait le bon choix. C'est dans ce sens-là que c'était aidant.

Enfin, les femmes rencontrées disent conserver précieusement les divers documents remis par les intervenantes lors des ateliers, afin de s'y référer régulièrement :

Tous les documents qui nous étaient photocopiés et donnés pendant les ateliers, je les ai tous gardés. Souvent, je les relisais même après et je me disais bon, tu sais les garder en ordre chronologique parce qu'à un moment donné, il va falloir que je relise parce que c'est sûr que je vais en avoir oublié la moitié. Je suis bien contente de cela.

¹¹ Les ateliers hebdomadaires prennent habituellement la forme de rencontres de groupe dont l'une a pour but de planifier le partage des tâches ménagères, la préparation du menu de la semaine et de discuter des points de tension de la vie collective, et dont la seconde a pour but de discuter collectivement autour d'un thème, par exemple : la colère. Les femmes citées dans cette section s'expriment exclusivement sur l'atelier thématique.

Portons maintenant notre attention sur le regard que posent les femmes violentées sur leur expérience en maison d'hébergement une fois qu'elles ont quitté la ressource. Avec un peu de distance, quel bilan en font-elles?

4.3 REGARD SUR L'EXPÉRIENCE D'HÉBERGEMENT

En quittant la maison d'hébergement, les femmes sont plus à même de porter un regard sur cette expérience unique et d'une grande intensité qu'est le séjour en maison d'hébergement. En quittant ce nid protégé et en regagnant leur autonomie, leur perception de l'expérience d'hébergement se raffine et se précise; c'est l'heure du bilan.

4.3.1 L'hébergement des femmes violentées, une expérience qui demande du temps *ou les facteurs de réussite du séjour en maison d'hébergement*

Les femmes semblent considérer la durée du séjour comme un des facteurs de réussite principaux de l'expérience en maison d'hébergement, un séjour de longue durée favorisant des acquis durables et un meilleur rétablissement des femmes et enfants victimes de violence conjugale. À ce facteur s'en ajoutent deux autres, soit un réel investissement des femmes dans la démarche, de même que la présence soutenue des intervenantes auprès des résidentes :

Moi je trouve que c'est une bonne chose, si la femme se donne le temps. Si tu vas là pour une semaine ou deux tu n'as rien compris dans une semaine ou deux, tu as rien que perdu ton temps. [silence] Mais il faut que tu veuilles aussi. Il faut que tu essaies de te comprendre, il faut que tu t'aimes.

4.3.2 L'hébergement des femmes violentées, des attentes non comblées

Les femmes ont chacune leurs attentes particulières par rapport à la maison d'hébergement; certaines se sont avérées non comblées. Une femme a témoigné de l'impuissance des intervenantes à trouver des solutions aux problèmes de la vie collective.

Les conflits entre femmes, auxquels les intervenantes tentent d'apporter des solutions, s'avèrent parfois impossibles à résoudre, laissant certaines femmes insatisfaites.

Une autre femme a témoigné du soulagement apporté par l'intervention mais de l'absence de véritables solutions concrètes à la situation post-hébergement, quand plusieurs femmes se trouvent démunies socialement et financièrement. Pour cette femme, le séjour en maison d'hébergement a fait davantage office de baume sur ses souffrances au lieu d'être générateur de changements concrets dans sa situation :

Puis je trouve que les gens là-bas, les intervenantes elles, chacune te parle, chacune te donne du temps, te questionne, te demande, ils font ça pour te soulager, pour te faire sortir de ta solitude, pour plusieurs choses, mais malheureusement n'ont pas la solution. [...] Toi tu restes toujours raconter, raconter, raconter mais tu racontes toujours, la solution tu ne la trouves plus jusqu'à ce que tu sortes.

Cette femme vivait une grande détresse économique et sociale au moment de l'entrevue, ayant de grandes inquiétudes financières et souffrant de solitude et d'isolement. Le poids des démarches judiciaires l'accablait et elle aurait vivement souhaité bénéficier du support des intervenantes jusqu'à la résolution de sa situation.

4.3.3 Pistes de changement proposées par les femmes rencontrées

Les femmes rencontrées ont chacune suggéré une ou plusieurs pistes de changement. Certaines de ces pistes concernent l'intervention et les services offerts à la maison d'hébergement : favoriser la présence d'avocates de l'aide juridique à la maison d'hébergement afin d'accélérer les démarches judiciaires; s'assurer de la présence d'intervenantes la nuit; et s'assurer du respect du rythme des femmes en fin de séjour (c'est-à-dire éviter de hâter le départ des femmes de la maison d'hébergement).

Certaines pistes de changement proposées par les femmes concernent une plus grande flexibilité des règles de vie, entre autres concernant le périmètre de sécurité de la maison (permettre à des amies de s'approcher de la maison d'hébergement lors du déménagement des femmes pour éviter des frais de taxis, dépenses qui pèsent considérablement dans leur

budget serré), les appels téléphoniques (permettre à des hommes de leur famille d'appeler à la maison d'hébergement) et l'organisation des repas (s'assurer de ne pas cuisiner inutilement et ainsi éviter le gaspillage de la nourriture).

Finalement, quelques pistes de changement proposées par les femmes concernent des aspects physiques et matériels de la maison d'hébergement, dont un meilleur suivi des dates de péremption de la nourriture (pour s'assurer de la qualité de la nourriture), la présence d'une serrure à la porte de la chambre (pour éviter les vols), la salle de toilette / de bain privée (pour une plus grande propreté) et une plus grande souplesse concernant l'emplacement des objets dans la maison (permettre aux résidentes de réaménager certaines pièces).

4.3.4 De soi, à l'autre

Pour l'ensemble des femmes ayant été hébergées pour la première fois en maison d'hébergement, il s'agit d'une expérience d'ouverture à l'ampleur du problème de la violence faite aux femmes en contexte conjugal. Les femmes sont étonnées de constater qu'un grand nombre de femmes sont violentées et que les ressources d'hébergement ne suffisent pas toujours à la demande :

Oui. Il n'y a pas assez de maisons d'hébergement. Puis ça c'est une information que je n'avais pas parce que je connaissais rien là-dedans jusqu'au jour où j'en ai eu besoin. Quand j'en ai eu besoin, j'ai constaté que je ne savais pas combien il y en avait mais peu importe le nombre, il n'y avait pas de place. Il y avait une place sur toute l'Île de Montréal alors moi ça me dit qu'il n'y en a pas assez. Je ne sais pas si les subventions sont données par... si ils font des moyennes par occupation, à l'année, mais ça ne peut pas marcher de même parce que même si... par exemple, il y a des maisons qui pourraient être à moitié vide, aux trois-quarts vides, pendant trois mois, bien la journée où ils ont besoin de toutes les chambres dans toutes les maisons, il faut qu'il y en ait assez pour suffire à la demande mais même si le reste du temps la maison est entretenue et elle est à moitié vide. Mais ça veut dire qu'il n'y en a pas assez pour répondre à la demande, ça veut dire aussi qu'il y a beaucoup de violence conjugale.

4.3.5 À la fin du séjour, il est temps de partir!

La majorité des femmes rencontrées ont ressenti, à un moment donné, qu'il était temps de quitter la maison d'hébergement et de se trouver un nouveau chez-soi : «Donc c'est ça j'ai trouvé la place ici [son nouvel appartement] parce que j'avais besoin de sortir de là-bas [de la maison d'hébergement]. J'avais besoin de ma propre place.» Le manque d'intimité à la maison d'hébergement était l'un des principaux facteurs faisant naître ce besoin de se retrouver un chez-soi : «C'est sûr que c'est long parce que tu n'es pas chez vous, tu comprends. Tu n'as pas d'intimité...»

La vie collective devenait également prenante avec le temps pour certaines femmes : «Moi j'ai resté là trois mois mais ils m'en ont donné beaucoup aussi mais disons qu'il fallait que je m'en aille. J'étais tannée d'être là aussi, c'est-à-dire trois mois là, vivre avec d'autre monde ce n'est pas évident.» Certaines femmes ont également mentionné que les apprentissages devenaient moins nombreux avec le temps : «Bien là j'avais tout appris, rendue à la fin les histoires de violence là, c'était la routine. »

4.3.6 L'hébergement des femmes violentées, une expérience essentiellement positive

Malgré certaines difficultés, contraintes ou insatisfactions vécues par les femmes lors du séjour en maison d'hébergement, celles-ci en dressent un bilan essentiellement positif. En guise de résumé de leur expérience en maison d'hébergement, les cinq femmes interrogées ont spontanément exprimé leur satisfaction et leur enthousiasme. Voici comment chacune d'elle résume son expérience en maison d'hébergement :

«Mon expérience au centre d'hébergement, j'ai aimé beaucoup, beaucoup, beaucoup»

«... c'est une chance pour la femme.»

«... c'était une expérience profitable»

«Ça a fait une autre femme de moi»

«Ça m'a aidé beaucoup, beaucoup, beaucoup dans ma vie.»

Le séjour en maison d'hébergement a été pour ces femmes hautement bénéfique sans être pour autant miraculeux. Nous l'avons constaté tout au long de ce chapitre, chacune des cinq femmes interrogées en dresse un portrait nuancé, témoin de cette expérience qui comporte ses hauts et ses bas mais qui, avant tout, est un rempart dans la tempête qui les assaille lorsqu'elles choisissent de quitter leur conjoint violent.

4.3.7 Le mot de la fin

En fin de séjour, les femmes ont-elles l'espace pour s'exprimer librement sur cette expérience singulière qu'est le séjour en maison d'hébergement? La maison leur offre-t-elle l'occasion d'exprimer leurs satisfactions et insatisfactions? Plusieurs maisons d'hébergement semblent remettre aux femmes, en fin de séjour, un questionnaire d'évaluation de leur séjour en maison d'hébergement. Une femme a exprimé les limites d'un tel outil :

Comme je te dis, moi non plus je n'étais pas prête à assumer mes opinions. Je n'aurais pas été capable de mettre ça sur la table ou d'en parler ou d'aller voir la directrice ou de confronter des intervenantes. Je n'étais pas capable de faire cela alors je ne l'ai pas fait. Puis même que j'aurais dû le marquer dans mon évaluation de séjour mais ça non plus ce n'était pas clair : «l'évaluation c'est pour qui? qui va la lire?» et comme je te dis, je n'étais pas capable d'assumer cela vis-à-vis des intervenantes, j'aurais été capable vis-à-vis de la directrice. Mais ce n'était pas clair mon évaluation, tu sais, à partir du moment où je la donne, où est-ce qu'elle s'en va? Ça ne m'a pas été dit. Je l'ai su juste après. Alors je n'ai pas précisé du tout ma pensée là-dessus.

En guise de conclusion du chapitre de présentation des résultats de recherche, nous souhaitons mettre en évidence certaines similarités et différences entre les expériences d'hébergement de ces cinq femmes. Tout d'abord, nous remarquons une grande similarité dans le parcours de ces femmes, c'est-à-dire que les femmes semblent traverser les mêmes phases au cours de leur expérience en maison d'hébergement. Donc dans l'ensemble, les récits des cinq femmes se ressemblent beaucoup dans leur forme. Toutefois, nous remarquons que certains éléments semblent influencer l'expérience d'hébergement des femmes, apportant une couleur spécifique à chacune de ces expériences. Pensons notamment à l'expérience du racisme qu'a vécu l'une des femmes. Il semble évident que son

expérience d'hébergement a dû être fortement teintée par ce contexte de discrimination. Le prochain chapitre permettra de réfléchir à certains aspects de l'expérience des femmes en maison d'hébergement, à la lumière des écrits féministes.

CHAPITRE V

ANALYSE DES RÉSULTATS DE RECHERCHE

Nous avons vu, au chapitre quatre, une description du contenu des entretiens avec des femmes ex-hébergées au sujet de leur expérience en maison d'hébergement pour femmes violentées en contexte conjugal. Le présent chapitre sera divisé en deux sections. Dans un premier temps, nous reviendrons sur l'objectif scientifique de la recherche afin d'évaluer le degré d'atteinte de celui-ci. Dans un second temps, nous analyserons certains aspects-clés de l'expérience des femmes en maison d'hébergement à la lumière des écrits féministes.

5.1 CONNAÎTRE ET COMPRENDRE L'EXPÉRIENCE D'HÉBERGEMENT DES FEMMES DANS LES MAISONS POUR FEMMES VIOLENTÉES EN CONTEXTE CONJUGAL

Cette étude permet-elle de répondre, en tout ou en partie, à son objectif scientifique? L'objectif de cette étude, tel que formulé au chapitre un, consiste à connaître et à comprendre l'expérience d'hébergement des femmes dans les ressources pour femmes violentées en contexte conjugal, à Montréal, du point de vue des femmes violentées. Le chapitre quatre en témoigne, cette étude a permis de recueillir de nombreuses pistes de connaissance et de compréhension de l'expérience de femmes en maison d'hébergement.

Premièrement, nous comprenons mieux l'expérience d'arrivée des femmes à la maison d'hébergement. Les participantes à la recherche ont témoigné avoir d'abord et avant tout senti impérativement le besoin de quitter leur conjoint violent, sans égard à ce qu'impliquerait cette décision. Pour la majorité d'entre elles, aller séjourner en maison d'hébergement résultait d'un manque d'options (que ce soit pour des raisons financières, pour assurer leur sécurité ou parce que les policiers les ont escortées dans une maison d'hébergement) et n'était nullement un choix ni le résultat d'une décision réfléchie. De plus, les pertes que subissent les femmes en quittant leur conjoint violent sont nombreuses; la

majorité d'entre elles s'appauvrissent, doivent quitter leur logement, leurs meubles, leurs repères identitaires, etc. La décision de quitter leur conjoint violent est donc très lourde de conséquences pour ces femmes.

Deuxièmement, nous comprenons mieux l'expérience de la vie collective en maison d'hébergement. La vie collective est très riche en termes de rencontres et d'échanges. Certaines femmes y tissent des liens d'amitié, la plupart y trouvent un réconfort et du soutien. Les tensions y sont certes présentes mais la plupart des conflits se résolvent avec l'aide des intervenantes. La vie collective peut toutefois être source de profondes blessures; pensons à cette femme qui y a subi le racisme. Enfin, cette étude apporte un début de compréhension de l'impact du roulement des résidentes à la maison d'hébergement. Les femmes vivent difficilement le fait de voir partir des femmes auxquelles elles s'étaient attachées, s'inquiètent de l'impact de l'arrivée d'une nouvelle résidente sur la dynamique de groupe et peuvent vivre difficilement le très court passage (séjour de quelques jours) de femmes à la maison d'hébergement.

Troisièmement, nous comprenons mieux la relation des femmes avec les intervenantes lors de leur séjour en maison d'hébergement. Celles-ci sont des figures marquantes de l'expérience d'hébergement des femmes interrogées dans le cadre de cette recherche. Le lien entre elles est empreint de confiance et de respect mutuel. En somme, le rôle des intervenantes est central dans l'expérience d'hébergement des femmes ayant participé à l'étude.

Quatrièmement, nous possédons quelques pistes de connaissances et de compréhension au sujet des avenues de changement proposées par les participantes à l'étude, de certaines de leurs attentes qui se sont avérées non comblées par rapport au séjour en maison d'hébergement, de la difficulté liée au manque d'intimité lors du séjour et des facteurs de réussite de l'expérience d'hébergement.

Nous croyons avoir atteint l'objectif scientifique de cette recherche, du moins partiellement, dans la mesure où cette étude apporte de nombreuses données sur l'expérience des femmes en maison d'hébergement, données qui, selon nous, pourront servir à nourrir la réflexion des intervenantes en maison d'hébergement quant à leur pratique auprès des résidentes.

Cette étude comporte toutefois certaines limites qui restreignent la portée de ces résultats, comme nous l'avons vu au chapitre trois. Notamment, il n'a pas été possible d'atteindre, dans cette étude, une saturation théorique des données, saturation permettant une généralisation des résultats à l'ensemble des femmes âgées de 18 ans et plus, hébergées dans les maisons d'hébergement membres du *Regroupement provincial des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale*, situées à Montréal. En termes de saturation théorique des données, quelles expériences sont représentées dans la présente étude et quelles expériences n'y figurent pas? Quelles sont les caractéristiques ayant servi à diversifier l'échantillon? Quels autres types de femmes faudrait-il interroger pour bien comprendre l'expérience d'hébergement des femmes violentées?

Les expériences représentées dans cet échantillon sont des expériences d'hébergement essentiellement positives. Les femmes ont développé rapidement et maintenu un lien de confiance avec les intervenantes, ont globalement apprécié le type d'intervention pratiqué en maison d'hébergement et se sont rapidement intégrées à la vie collective. Nous croyons que ces expériences ne représentent pas forcément les expériences de toutes les femmes séjournant en maison d'hébergement. Qu'en est-il des femmes qui ne développent pas de lien de confiance avec les intervenantes? Des femmes qui se sentent menacées ou inconfortables avec l'intervention féministe? Comment les femmes marginales / marginalisées vivent-elles leur séjour en maison d'hébergement? Il nous semble que ces diverses expériences manquent à notre échantillon et viendraient enrichir notre compréhension de l'expérience d'hébergement des femmes violentées en contexte conjugal.

Comme nous l'avons vu au chapitre trois, les caractéristiques ayant servi à diversifier l'échantillon sont : la durée de la relation conjugale, l'âge des femmes, le fait d'être issue ou non d'une immigration récente et le nombre de séjours en maison d'hébergement. Il nous semble que ces caractéristiques ont eu une influence sur l'expérience d'hébergement des participantes à l'étude. Tout d'abord, la durée de la relation conjugale et l'âge des femmes peuvent se combiner pour faire émerger des défis particuliers aux femmes qui souhaitent quitter leur conjoint. Il ressort de notre échantillon qu'une femme plus âgée et quittant une relation conjugale plus longue rencontre un défi particulier, celui de réapprendre à vivre seule. Sans doute faudrait-il interroger d'autres femmes dans cette situation pour mieux

comprendre quels sont les autres défis spécifiques que ces femmes rencontrent. Mais qu'en est-il de l'expérience d'hébergement des femmes du grand âge? Notre échantillon est muet à cet égard. Nous sommes d'avis que l'expérience d'hébergement des femmes du grand âge se distingue des expériences représentées dans notre échantillon. En effet, les femmes du grand âge ont possiblement des représentations du couple différentes de celles des femmes plus jeunes, elles envisagent peut-être différemment l'avenue du divorce ou de la séparation, elles se trouvent possiblement dans une situation économique plus précaire que les femmes plus jeunes, sans parler du fait qu'elles côtoient peu / pas d'intervenantes et de résidentes de leur génération. Comment les maisons répondent-elles aux défis particuliers des femmes âgées possédant une mobilité réduite, ayant des maladies chroniques ou des faiblesses liées au grand âge?

Deuxièmement, le fait d'être issue ou non d'une immigration récente semble également influencer l'expérience d'hébergement des participantes à l'étude. En effet, les deux femmes ayant immigré récemment au Québec avaient de nombreux défis à relever : se créer un réseau social, connaître et comprendre les structures et les institutions québécoises, se chercher un emploi et connaître et utiliser les ressources communautaires afin d'améliorer leur situation matérielle et économique (logement communautaire, ressources alimentaires, meubles et vêtements usagés, etc.). Quels autres défis les femmes ayant récemment immigré rencontrent-elles? En quoi leur expérience d'hébergement est-elle différente de celle des autres femmes habitant le Québec depuis longtemps? Pour répondre à ces questions, il serait nécessaire d'interroger un plus grand nombre de femmes violentées, immigrantes ou non, afin d'enrichir nos connaissances à ce sujet.

Troisièmement, le nombre de séjours en maison d'hébergement semble également influencer l'expérience d'hébergement des femmes violentées. Les femmes ayant déjà été hébergées dans une maison pour femmes violentées se sentent plus rapidement à l'aise que celles dont c'est le premier séjour et hésitent moins à s'exprimer et à faire des demandes. Peut-être aussi ont-elles une idée plus précise de leurs besoins grâce à leurs expériences d'hébergement antérieures. Ces questions mériteraient d'être investiguées davantage dans de futures recherches.

Afin de bien comprendre l'expérience d'hébergement des femmes violentées en contexte conjugal, d'autres types de femmes pourraient être rencontrées : des femmes qui font un court séjour à la maison d'hébergement (moins d'un mois), des femmes qui quittent la maison d'hébergement parce qu'elle ne correspond pas à leurs besoins, des femmes qui choisissent de couper le contact avec la maison d'hébergement après leur séjour, des femmes lesbiennes / transgenre / transsexuelles, des femmes autochtones, etc. Nous croyons que ces éléments influencent l'expérience d'hébergement des femmes et nous permettraient de raffiner notre connaissance et compréhension de l'expérience d'hébergement des femmes violentées en contexte conjugal.

Malgré le profil incomplet que dresse cette étude de l'expérience d'hébergement des femmes violentées en contexte conjugal, nous croyons que les données recueillies permettent tout de même de dégager une meilleure connaissance et compréhension de l'expérience d'hébergement des femmes. Attardons-nous maintenant à certains aspects clés de l'expérience d'hébergement de femmes violentées en maison d'hébergement.

5.2 QUITTER LA RELATION CONJUGALE, COÛTE QUE COÛTE

L'étude de Roy et coll. (1991) révélait que les femmes victimes de violence conjugale semblaient prêtes à tout pour se soustraire à la violence de leur conjoint. L'expérience des femmes interrogées dans la présente recherche semble corroborer cette observation. Rappelons-nous avec quelle détermination ces femmes se sont rendues dans un lieu inconnu et inquiétant pour elles, c'est-à-dire la maison d'hébergement, laissant derrière elles de grands pans de leur vie (leur statut de conjointe, leurs possessions, leur quartier, leur niveau de vie, etc.). Les nombreuses pertes qu'elles ont subies en quittant leur conjoint (qu'elles soient émotives, financières ou matérielles), de même que l'absence de véritable «plan» au moment du départ de leur domicile renforcent ce constat. Rappelons-nous ces paroles d'une femme, au moment de quitter son conjoint : «... la priorité, c'était que je parte. [...] Le plan finalement c'était juste cela, juste de quitter un conjoint violent, c'était pas de savoir pour où je vais quitter ou pour qui je vais quitter.» Peu importe la taille des obstacles qu'elles rencontrent, les femmes violentées en contexte conjugal ayant participé à cette étude semblent prêtes à tout pour quitter leur conjoint violent.

5.3 QUELLE OPTION ME RESTE-T-IL POUR QUITTER MON CONJOINT VIOLENT? LA MAISON D'HÉBERGEMENT

Quelles options s'offrent aux femmes lorsque celles-ci décident de quitter leur conjoint violent? Parmi les femmes interrogées dans la présente étude, plusieurs n'avaient nulle part où se réfugier. La maison d'hébergement constituait, pour ces femmes, la seule option possible (dû à l'absence de revenu, à l'absence de réseau et / ou à la dangerosité du conjoint). Les autres femmes interrogées avaient la possibilité d'aller chez des amies ou des membres de leur famille (qui leur avait offert de les héberger). Ces femmes ont toutefois choisi de séjourner à la maison d'hébergement car elles avaient besoin du soutien et de l'encadrement des intervenantes et elles ressentaient le besoin d'être au cœur de leur démarche. Pouvoir pleurer sans retenue, profiter de l'écoute chaleureuse des intervenantes, être guidée dans cette période éprouvante étaient quelques-unes des raisons nommées par les femmes pour choisir la maison d'hébergement. Pour l'ensemble des femmes interrogées, la maison représentait donc soit leur seule option pour se sauver de la violence conjugale ou soit la seule option valable à leurs yeux qui réponde véritablement à l'ensemble de leurs besoins.

5.4 LA MAISON D'HÉBERGEMENT, UNE PRISON?

Quelle vision les femmes ont-elles de la maison d'hébergement avant de s'y rendre pour la première fois? Cette vision correspond-elle à ce que sont réellement les maisons d'hébergement? L'étude de Roy et coll. (1991) faisait état de l'image imprécise qu'ont les femmes de la maison d'hébergement au moment de leur arrivée. Les données recueillies dans la présente recherche tendent à appuyer ce constat. Parmi les quatre femmes interrogées qui étaient hébergées pour la première fois, aucune ne savait précisément à quoi ressemblait une maison d'hébergement. Leur vision en était même, parfois, fort éloignée. Pour l'une, sa représentation des maisons tendait vers l'image d'une prison, c'est-à-dire un endroit où les femmes sont enfermées pour garantir leur sécurité. Cette «prison», impersonnelle, était meublée de bancs d'église. Pour une autre femme, sa compréhension

était que la maison d'hébergement était ouverte à toutes femmes vivant des difficultés (et non pas uniquement aux femmes violentées en contexte conjugal). L'atmosphère y était tendue et l'on devait subir la violence des autres femmes pour y séjourner. Au grand étonnement de ces femmes et à leur grand soulagement, elles y ont découvert la chaleur d'une maison familiale et un espace où aucune violence n'est tolérée. Les femmes peuvent y circuler librement et seules des femmes violentées y font un séjour.

À l'instar de Roy et coll. (1991), nous constatons donc que les femmes interrogées méconnaissent la maison d'hébergement lorsqu'elles s'y rendent pour la première fois et éprouvent certaines appréhensions, voir certaines peurs et angoisses par rapport à celle-ci. Dans l'optique de diminuer les angoisses des femmes violentées ayant recours aux maisons d'hébergement, ne serait-il pas pertinent de démystifier cette ressource auprès du grand public? De plus, serait-il possible que certaines femmes ayant besoin des services des maisons d'hébergement s'en privent, faute de connaître suffisamment ces ressources ou à cause de représentations négatives des maisons d'hébergement? Si tel est le cas, il y a donc un besoin urgent de faire connaître les maisons d'hébergement aux femmes du Québec.

5.5 LA MAISON D'HÉBERGEMENT, UNE QUESTION DE SÉCURITÉ?

L'étude de Roy et coll. (1991) indiquait que la majorité des femmes interrogées avaient mentionné la sécurité comme élément le plus important à leur arrivée. Dans la présente recherche, la majorité des femmes n'ont, au contraire, pas fait mention de la notion de sécurité, ni au moment de leur arrivée à la maison d'hébergement, ni à d'autres moments. Une seule femme a souligné, sans insister, que la dangerosité de son conjoint rendait nécessaire son séjour en maison d'hébergement. Même si la notion de sécurité n'a pas été centrale dans l'expérience d'hébergement de ces cinq femmes, il ne faudrait pas conclure hâtivement que cette situation s'applique à toutes les femmes hébergées. Nous croyons que l'importance accordée à la sécurité peut dépendre, notamment, de la dynamique de la violence et de la crainte d'être ou non poursuivie par l'ex-conjoint. Cet aspect de l'expérience d'hébergement pourrait, croyons-nous, être exploré davantage dans des recherches futures.

5.6 LE SÉJOUR EN MAISON D'HÉBERGEMENT, UNE EXPÉRIENCE FÉMINISTE

L'expérience d'hébergement des femmes violentées en contexte conjugal semble fortement teintée par l'intervention féministe pratiquée en maison d'hébergement. En effet, les femmes interrogées dans la présente étude ont témoigné d'une importante hausse de leur estime d'elles-mêmes, de leur confiance en elles et en leurs capacités et de leur niveau d'affirmation de soi, trois objectifs au cœur de l'intervention féministe, telle que pratiquée en maison d'hébergement (Corbeil et coll., 1983, citée dans Vandal, 1997; Larouche, 1987). Les exemples sont nombreux qui illustrent l'impact important de l'intervention féministe sur l'expérience d'hébergement des femmes ayant participé à la présente recherche. Pensons aux femmes qui ont témoigné avoir appris à se connaître lors du séjour en maison d'hébergement, à se faire confiance pour orienter leur vie et prendre des décisions de façon autonome, à se protéger, à s'estimer davantage, à se mettre au centre de leur propre vie, etc. À l'instar de Pahl (1978, citée dans Chenard; Cadrin; Loiselle, 1990), nous constatons que les femmes violentées en contexte conjugal, lorsqu'elles séjournent en maison d'hébergement, regagnent confiance en elles et se sentent transformées.

Toutefois, certains éléments de l'intervention féministe semblent moins présents dans le discours des femmes interrogées. Pensons notamment à la prise de conscience du conditionnement social, des stéréotypes sexuels et des rôles limitatifs imposés aux femmes, de la prise de conscience de son corps et de sa sexualité et d'une plus grande implication sociale et militante des femmes. Pourquoi ces éléments semblent-ils moins centraux dans l'expérience d'hébergement des femmes? Ces éléments ont-ils été abordés avec moins d'insistance par les intervenantes? Ont-ils été présentés de façon à ce que les femmes les considèrent comme étant moins applicables dans leur quotidien?

Nous remarquons également le silence des femmes sur les éléments d'analyse féministe de la violence conjugale. Les femmes ont-elles été indifférentes, rebutées ou intéressées au discours féministe sur la violence conjugale? Ont-elles intégré ou non cette analyse à leur compréhension de leur vécu de violence? Nous ne pouvons apporter de réponses à ces questions. Nous constatons toutefois que de façon générale, les femmes interrogées

semblent avoir un niveau élémentaire de compréhension de leur vécu de violence. Nous avons d'ailleurs été étonnées de constater que les participantes à l'étude n'ont pratiquement pas parlé de leur vécu de violence en racontant leur expérience d'hébergement. Les femmes souhaitaient-elles éviter d'aborder un sujet encore trop douloureux? Ou leur vécu de violence prend-il à leurs yeux moins d'importance lors de l'hébergement que le travail qu'elles font sur elles-mêmes et sur leur situation? Ces questions pourraient être creusées davantage dans des recherches futures.

5.7 ÉLOGE DES INTERVENANTES EN MAISON D'HÉBERGEMENT

L'expérience d'hébergement des femmes violentées ayant participé à l'étude témoigne des grandes qualités humaines des intervenantes en maison d'hébergement et la centralité du rapport aux intervenantes dans cette expérience. Rappelons-nous la chaleur de l'accueil que les intervenantes ont réservé aux femmes à leur arrivée en maison d'hébergement, l'écoute des souffrances et des frustrations des femmes en lien avec leur vécu de violence, le respect des choix et des perceptions des résidentes et l'attitude rassurante des intervenantes. Les liens très forts qui se sont créés entre les participantes à l'étude et les intervenantes semblent avoir joué un rôle central dans l'expérience d'hébergement des femmes violentées. Enfin, certaines femmes interrogées indiquent même que la présence soutenue des intervenantes auprès des résidentes est, selon elles, un des facteurs de réussite du séjour en maison d'hébergement.

5.8 COMMENT CONTINUER D'AIDER LES FEMMES DANS LE BESOIN UNE FOIS QU'ELLES ONT QUITTÉ LA MAISON D'HÉBERGEMENT?

La majorité des femmes interrogées a semblé satisfaite de sa situation post-hébergement, ayant accès au soutien et aux ressources dont elle avait besoin, à l'exception d'une femme qui affirmait vivre une grande détresse. Comment les maisons d'hébergement et les autres groupes du mouvement des femmes pourraient-ils s'assurer d'offrir le soutien et l'aide dont ont besoin certaines femmes après la période d'hébergement? Comment éviter

que certaines femmes se sentent seules, démunies financièrement et/ou écrasées sous le poids des démarches judiciaires, comme en a témoigné cette femme ex-hébergée?

Nous sommes consciente que les ressources humaines et matérielles des maisons d'hébergement sont fort limitées et que nombre d'entre elles offrent déjà des services post-hébergement. Toutefois, l'expérience de cette femme nous rappelle l'importance de se questionner constamment sur la capacité des maisons d'hébergement et du mouvement des femmes dans son ensemble de soutenir les femmes violentées dans leur processus ardu pour se reconstruire une vie exempte de violence. Gardons toujours à l'esprit l'immensité de la tâche à laquelle sont confrontées les femmes violentées une fois qu'elles ont quitté la maison d'hébergement : poursuivre les démarches judiciaires entamées lors du séjour en maison d'hébergement (reliées à la demande de divorce et/ou à une plainte portée contre l'ex-conjoint), assurer sa sécurité et celle de ses enfants, aménager un nouveau logis et s'adapter à son nouveau milieu de vie (avec souvent de faibles ressources matérielles et financières), inscrire les enfants dans une nouvelle école ou garderie, faire l'apprentissage de la monoparentalité ou de la garde partagée des enfants avec l'ex-conjoint, trouver une source de revenu suffisante pour soi et ses enfants, etc.

5.9 LES FEMMES DOIVENT-ELLES GARDER LE SILENCE SUR LEUR EXPÉRIENCE D'HÉBERGEMENT?

Les femmes violentées en contexte conjugal qui font un séjour en maison d'hébergement ont-elles l'occasion de s'exprimer sur cette expérience unique? Doivent-elles garder pour elles leurs impressions, leurs découvertes ou leur point de vue sur la ressource? Souhaitent-elles partager leur expérience avec d'autres femmes, résidentes, ex-résidentes ou intervenantes? Les participantes à l'étude n'ont pas mentionné avoir été invitées à partager avec d'autres leur expérience d'hébergement. Une seule femme a parlé de l'évaluation de fin de séjour¹², tout en mentionnant qu'elle s'était sentie incapable d'y préciser sa pensée.

Imaginons maintenant que les femmes reçoivent toutes les informations dont elles ont besoin pour compléter cette évaluation et qu'elles acceptent de répondre à chacune des questions :

- Cette évaluation est-elle davantage au service des femmes ou au service des intervenantes?
- Les femmes considèrent-elles que l'évaluation de fin de séjour comble leur besoin d'expression sur cette expérience singulière qu'est le séjour en maison d'hébergement?
- Existe-t-il d'autres lieux d'expression pour les femmes ou serait-il nécessaire d'en créer de nouveaux?

Nous n'avons malheureusement aucune réponse à ces questions mais croyons que la réflexion mérite d'être poursuivie dans les maisons d'hébergement.

¹² L'évaluation de fin de séjour consiste souvent en un questionnaire écrit, produit par la maison d'hébergement, et qui est complété par les femmes avant que celles-ci ne quittent la maison.

5.10 LES FEMMES PEUVENT-ELLES PARTICIPER À LA VIE DÉMOCRATIQUE DES MAISONS D'HÉBERGEMENT?

Que signifie le silence des femmes interrogées sur leur implication à la vie démocratique des maisons d'hébergement? Ce silence témoigne-t-il d'une exclusion (totale ou partielle) de ces femmes des processus de décision internes des maisons d'hébergement? Nous ne pouvons répondre avec certitude à ces questions, par manque de données recueillies à ce sujet dans le cadre de cette recherche. Toutefois, permettons-nous de réfléchir aux causes possibles de ce silence :

- Quelles sont les représentations des intervenantes sur la capacité des femmes violentées d'assumer un rôle actif dans la vie démocratique des maisons d'hébergement? Ces représentations sont-elles un frein ou un tremplin à l'implication des femmes?
- L'implication des femmes à la vie démocratique des maisons d'hébergement est-elle perçue par les intervenantes comme étant souhaitable ou non souhaitable?
- Les femmes se sentent-elles capables ou non d'assumer un rôle actif dans la vie démocratique des maisons d'hébergement?
- Les femmes sont-elles invitées ou non à s'impliquer activement à la maison d'hébergement?
- Quelles options s'offrent ou non aux femmes qui désirent s'impliquer à la maison d'hébergement?

À l'instar de Guberman et coll. (2004), nous croyons que les incidences d'une non participation des femmes à la vie démocratique des maisons d'hébergement pourraient entraver le processus d'appropriation du pouvoir des femmes violentées. Nous sommes également d'avis que «Si les anciennes usagères sont exclues des prises de décisions, leurs voix et leurs expériences ne seront jamais entendues par le mouvement des femmes, qui se construit alors essentiellement à partir du point de vue des intervenantes.» (Guberman et coll., 2004 : 72)

5.11 RETOUR SUR LA MÉTHODOLOGIE FÉMINISTE

Tel que mentionné à la section 3.1.2, la présente recherche s'inscrit dans une perspective féministe et tente de répondre aux critères de la méthodologie féministe, identifiés par Dagenais (1987). Nous souhaitons rendre compte ici des différents choix méthodologiques que nous avons faits dans cette optique. Tout d'abord, nous avons gardé un positionnement éthique, notamment en maintenant, tout au long de la recherche, le souci de préserver la confidentialité des propos et l'anonymat des femmes ayant participé à l'étude (que ce soit à l'étape du recrutement des participantes, lors de la collecte des données, de leur transcription, de leur analyse et lors de la rédaction du mémoire de maîtrise). Ensuite, nous avons pris soin de nous présenter aux participantes, lors de l'entrevue de recherche, à titre d'étudiante et d'ex-travailleuse et stagiaire en maison d'hébergement afin d'échanger avec elles quelques éléments personnels. De plus, nous avons bien expliqué l'objectif de l'étude et la façon dont seront utilisés les résultats afin de contextualiser la recherche et la chercheure.

De plus, la recherche en tant que telle est perçue par la chercheure comme un lieu de parole pour les femmes violentées en contexte conjugal ayant séjourné en maison d'hébergement et la chercheure se perçoit comme la porte-parole de ces femmes dans le processus de recherche. Dans cette étude, l'accent est mis sur le savoir et le vécu des femmes et l'expérience d'hébergement des femmes violentées est vue comme une source de données significatives pour une meilleure connaissance et compréhension de la maison d'hébergement comme lieu d'intervention féministe. En somme, nous croyons avoir répondu avec satisfaction aux critères de la méthodologie féministe.

Comment ces éléments de connaissance et de compréhension de l'expérience d'hébergement des femmes violentées en contexte conjugal peuvent-ils permettre le renouvellement des pratiques d'intervention féministe en maison d'hébergement? La prochaine section du mémoire s'attardera à développer quelques pistes de réflexion à ce sujet.

CONCLUSION

Cette démarche de recherche visait à mieux connaître et comprendre l'expérience d'hébergement de femmes dans les ressources pour femmes violentées en contexte conjugal. Nous mentionnions également, au chapitre un, que ces éléments de connaissances et de compréhension pourraient peut-être servir à nourrir la réflexion des intervenantes en maison d'hébergement quant à leur pratique auprès des résidentes. Dans cette optique, nous souhaitons proposer ici quelques recommandations en lien avec les pratiques d'intervention en maison d'hébergement.

Premièrement, nous recommandons l'organisation d'une campagne de sensibilisation à la violence conjugale dont un des objectifs serait de faire connaître plus que l'existence mais le fonctionnement et la réalité quotidienne des maisons d'hébergement aux femmes du Québec. Cette campagne de sensibilisation répondrait également à de nombreux besoins identifiés par des groupes de femmes québécois. En effet, dans le cadre de la campagne «Halte à la violence contre les femmes»¹³, différents groupes québécois¹⁴ ont récemment milité pour une campagne gouvernementale de sensibilisation et d'éducation sur dix ans. Une pétition de 121 000 signatures a été déposée par la section canadienne francophone d'Amnistie internationale et la Fédération des femmes du Québec, en décembre 2004, à l'Assemblée nationale, demandant au gouvernement du Québec une vaste campagne de sensibilisation et d'éducation dénonçant le caractère intolérable des comportements violents à l'égard des femmes.

Deuxièmement, nous recommandons la création d'espaces / de lieux de paroles pour les femmes ayant été hébergées dans des maisons pour femmes violentées en contexte conjugal, si ces lieux n'existent pas déjà. Il pourrait s'agir, par exemple, de soirées organisées par les maisons d'hébergement regroupant des résidentes et des ex-résidentes

¹³ Pour plus d'information concernant cette campagne, consultez le site internet suivant : <http://www.amnistie.qc.ca/femmes/accueil.htm>.

¹⁴ Ces groupes sont : la section canadienne francophone d'Amnistie internationale, la Fédération des femmes du Québec, le Regroupement provincial des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, l'Association des aides familiales du Québec et l'Association des femmes autochtones du Québec.

dont l'objectif est le partage des expériences ou d'ateliers artistiques permettant aux ex-résidentes de s'exprimer sur leur expérience d'hébergement. D'une part, il nous semble essentiel que les résidentes des maisons d'hébergement aient la possibilité de partager avec d'autres femmes leur expérience d'hébergement. D'autre part, leur expérience d'hébergement nous apparaît une source d'inspiration continue pour les intervenantes afin de questionner les pratiques d'intervention en maison d'hébergement. Pour ces deux raisons, il nous apparaît nécessaire de poursuivre la réflexion à ce sujet dans les maisons d'hébergement pour femmes violentées en contexte conjugal.

Troisièmement, nous recommandons de mener une réflexion sur la capacité de certaines intervenantes à gérer les conflits émergeant de la vie collective en maison d'hébergement et plus spécifiquement, à leur capacité de mettre fin à des situations discriminatoires et oppressantes tel le racisme. Les conséquences de la violence vécue en contexte conjugal par les femmes hébergées étant déjà suffisamment lourdes à porter, la maison d'hébergement devrait idéalement être le lieu par excellence de la non discrimination.

Quatrièmement, nous recommandons de mener une réflexion sur la participation des femmes à la vie démocratique des maisons d'hébergement. Nous croyons que les femmes devraient pouvoir jouer un rôle actif dans les maisons d'hébergement si elles le désirent, d'une part pour leur permettre de reprendre du pouvoir sur leur vie dans un contexte où elles ont développé un sentiment d'appartenance et des liens de confiance et, d'autre part, pour s'assurer que cette ressource réponde adéquatement à leurs besoins.

Cinquièmement, nous recommandons de réfléchir sur le soutien nécessaire aux femmes lorsque celles-ci vivent des deuils liés au roulement des résidentes. Nous croyons que ces deuils, parfois répétés lors du séjour, constituent pour certaines femmes un aspect douloureux de l'expérience d'hébergement et qu'ils nécessitent une attention toute particulière de la part des intervenantes.

Enfin, nous sommes conscientes d'avoir soulevé, dans cette étude, toute une vague de questions laissées sans réponse. Cette recherche étant avant tout exploratoire, cet état de fait nous apparaît logique et cohérent avec notre démarche. Nous souhaitons, pour clore cette démarche, exprimer notre principal souhait : **nous espérons que cette étude ouvre**

la voie à de futures recherches sur l'expérience d'hébergement des femmes violentées en contexte conjugal afin que les maisons d'hébergement et la société toute entière répondent de mieux en mieux à leurs besoins.

APPENDICE A

*MISSION DU REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS D'HÉBERGEMENT
ET DE TRANSITION POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE*

APPENDICE A

*MISSION DU REGROUPEMENT PROVINCIAL DES MAISONS D'HÉBERGEMENT
ET DE TRANSITION POUR FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE*

Créé en 1979, le Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale a pour mission de travailler à un changement social visant l'élimination de la violence conjugale, de ses impacts sur les femmes et les enfants par une approche féministe, globale et intégrée. [...] L'approche féministe implique que notre mouvement travaille à ce que les actions mises en place provincielement soient priorisées et évaluées en regard d'une grille d'analyse qui reconnaît que la violence conjugale est une stratégie de contrôle sur les femmes et leurs enfants. (Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale. Site internet officiel : <http://www.maisons-femmes.qc.ca>)

APPENDICE B

MISSION DE LA *FÉDÉRATION DE RESSOURCES D'HÉBERGEMENT POUR
FEMMES VIOLENTÉES ET EN DIFFICULTÉ DU QUÉBEC*

APPENDICE B

*MISSION DE LA FÉDÉRATION DE RESSOURCES D'HÉBERGEMENT POUR
FEMMES VIOLENTÉES ET EN DIFFICULTÉ DU QUÉBEC*

Dans le respect des libertés individuelles et collectives et des différences idéologiques, sociales et culturelles, la Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec entend promouvoir la défense des droits et le développement de l'autonomie des femmes aux prises avec des difficultés liées : aux différentes formes de violence conjugale ; à la toxicomanie ; à la santé mentale ; à l'itinérance. Les diverses problématiques vécues par les femmes autochtones, par les femmes immigrantes constituent autant de sujets de préoccupation pour la Fédération. (Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec. Site internet officiel : <http://www.fede.qc.ca>)

APPENDICE C

DEMANDE D'APPROBATION DÉONTOLOGIQUE DU PROJET DE MÉMOIRE DE
MAÎTRISE

APPENDICE C

DEMANDE D'APPROBATION DÉONTOLOGIQUE DU PROJET DE MÉMOIRE DE
MAÎTRISE

**Maîtrise en travail social
École de travail social et Département de sociologie
Université du Québec à Montréal
Demande d'approbation déontologique du projet de mémoire de maîtrise**

Identification de l'étudiante : Marie-Claude LABERGE

Directrice du projet : Nancy GUBERMAN

**Titre du projet de mémoire : Expérience d'hébergement des femmes dans les
maisons pour femmes victimes de violence conjugale, à Montréal.**

Nature de collecte de données : J'encercle la ou les lettres correspondant au type de données que je compte collecter pour mon mémoire.

- A. L'observation de sujets humains (observation comportementale, d'intervention, de cas témoins, de groupe de discussion, d'un rendement par le biais d'une mise en situation, etc.).
- B. L'utilisation de documents, d'enregistrements de dossiers, d'archives, etc., actuellement disponibles et permettant l'identification de personnes.
- C. L'administration de questionnaires, des entrevues individuelles ou de groupe**
- D. L'administration d'un test physique, d'un test de mesure psychométrique, physique, intellectuelle ou autre
- E. L'application d'un traitement expérimental thérapeutique, intervention clinique, psychosociale ou autre.

Je confirme que les renseignements fournis au présent formulaire sont exacts, et je m'engage à informer les instances d'évaluation déontologique de l'UQÀM de tout changement dans la participation de sujets humains aux fins de l'étude et à fournir les renseignements supplémentaires si elles en font la demande au cours de la présente étude. J'accepte de me conformer aux lignes directrices énoncées dans la « Politique institutionnelle de déontologie » de l'UQÀM et aux recommandations des instances d'évaluation déontologique de l'UQÀM.

Signature : _____ Date : _____

1. **Objectifs du projet :**

Présentez succinctement les objectifs généraux de la recherche.

Connaître et comprendre l'expérience d'hébergement dans les maisons pour femmes victimes de violence conjugale, à Montréal, du point de vue des femmes violentées.

2. **Recrutement des sujets ou groupes :**

Présentez les sujets ou groupes qui seront impliqués ou étudiés dans le cadre de votre projet (le nombre de sujets, leurs caractéristiques particulières). Décrire le processus de recrutement, à savoir :

- a) les méthodes utilisées ;
- b) par qui il sera fait. Si la procédure de recrutement implique, le cas échéant, que certains sujets soient exclus de la recherche, sur quels critères vous baserez-vous? Les sujets ou groupes sont-ils connus des investigateurs? Si oui, veuillez préciser en quoi.

Environ cinq femmes ayant été hébergées dans des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, à Montréal, entre les mois de décembre 2004 et mai 2005 inclusivement. Ces femmes ne seront pas connues de la chercheuse. Le recrutement sera effectué par les maisons d'hébergement membres du *Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale*, situées à Montréal. Les intervenantes des maisons d'hébergement prendront contact par téléphone avec les femmes ex-hébergées et les inviteront à participer à la recherche. Celles qui se montrent intéressées seront ensuite mises en contact avec la chercheuse qui reprendra l'explication de la recherche et vérifiera les critères d'inclusion-exclusion avant de prendre rendez-vous avec celles qui acceptent de participer.

Les risques associés à la participation des femmes à cette étude sont liés à la possibilité de revivre des moments difficiles et à celle de soulever des sentiments difficiles à gérer. Face à ces risques, deux mesures de soutien sont prévues : soit d'abord un soutien de la part de la chercheuse, qui a une formation de travailleuse sociale et des expériences d'intervention auprès des femmes victimes de violence conjugale, afin d'aider les femmes éprouvant une détresse émotionnelle au moment de l'entrevue; et ensuite, au besoin, un soutien de la part d'une intervenante de la maison d'hébergement l'ayant référée.

Les femmes ne bénéficieront pas directement du fait d'être interviewées mais nous aiderons à mieux connaître et à mieux comprendre l'expérience d'hébergement des femmes dans les maisons pour femmes victimes de

violence conjugale et aussi peut-être améliorer les pratiques d'intervention. De plus, lors de l'entrevue, les femmes auront l'occasion de s'exprimer librement au sujet de leur expérience en maison d'hébergement.

3. Expliquez les procédures mises en place pour assurer l'anonymat des sujets et le caractère confidentiel des données :

Les femmes participant à l'étude seront identifiées sous pseudonyme dans le mémoire de maîtrise ainsi que dans tout document produit (article, document synthèse) suite à cette recherche. Seules l'étudiante et la directrice de recherche auront accès au contenu des entrevues. Aucun élément pouvant identifier les femmes seraient mis dans la transcription. Celle-ci sera identifiée par un code numérique. Chaque participante sera appelée à signer un formulaire de consentement. Ce formulaire, portant un numéro d'identification, permettra de relier l'ensemble de l'information recueillie. Les formulaires de consentement ainsi que les cassettes seront conservés sous clé. Seule la responsable de la recherche y aura accès. Les transcriptions de différentes entrevues seront saisies et reliées entre elles à l'aide du numéro d'identification attribué à chaque participante.

4. Information aux sujets :

Attendu les droits des sujets, notamment celui de connaître les objectifs, les modalités de la recherche, les avantages, inconvénients ou risque et celui de se retirer de la recherche sans préjudice aucun, décrivez :

- a) les moyens utilisés pour les informer?
- b) par qui l'information sera transmise?
- c) à quel moment ces personnes seront-elles informées?

Un document intitulé «Démarche de recrutement» (voir annexe IV) sera remis aux intervenantes des maisons d'hébergement afin d'informer les femmes sur leurs droits au moment du recrutement. Un second document intitulé «Invitation à participer à une recherche» (voir Annexe V) sera remis aux femmes intéressées à participer à l'étude afin de s'assurer qu'elles ont été bien informées sur leurs droits.

Formule de consentement éclairé

Je, soussignée accepte de participer au projet de recherche intitulé : **Expérience d'hébergement des femmes dans les maisons pour femmes victimes de violence conjugale, à Montréal**

Étudiante chercheure responsable : **Marie-Claude LABERGE**

Autre étudiante chercheure responsable :

Je suis informée que les renseignements obtenus lors de ce projet de recherche sont confidentiels, qu'ils ne seront connus que de la chercheure principale et de la directrice de recherche, que toute publication sera sur l'ensemble des personnes interviewées et jamais sur un cas particulier.

Je suis informée également que l'entrevue sera enregistrée (enregistrement audio).

Après l'analyse des résultats, les données de la recherche seront détruites.

Je reconnais par ailleurs, la possibilité de me retirer de l'étude sans préjudice en tout temps pour des motifs dont je serai la seule juge.

Enfin, je suis informée aussi que le sous-comité de la maîtrise a approuvé ce projet de recherche et que l'observance de leurs recommandations est une condition indispensable à la réalisation de cette recherche.

Signature de l'interviewée

Date

Signature de l'étudiante-chercheure responsable

Date

APPENDICE D

DÉMARCHE DE RECRUTEMENT

APPENDICE D

DÉMARCHE DE RECRUTEMENT

DOCUMENT DESTINÉ AUX MAISONS D'HÉBERGEMENT DE L'ÎLE DE MONTRÉAL ET MEMBRES DU RPMHTFVVC

«L'expérience d'hébergement des femmes dans les maisons pour femmes victimes de violence conjugale, à Montréal»

Ce projet de recherche a pour but de mieux connaître et mieux comprendre l'expérience d'hébergement dans les maisons pour femmes victimes de violence conjugale, du point de vue des femmes violentées. Cette étude pourrait également permettre l'amélioration des pratiques d'intervention en maison d'hébergement.

Comment peut-on participer à la recherche?

L'étude se base sur une entrevue individuelle d'une durée de 1h30 environ, auprès de femmes ayant été hébergées dans une maison pour femmes victimes de violence conjugale, située à Montréal et membre du *Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale*.

Qui peut participer à la recherche?

Les femmes désirant participer à la recherche doivent :

- Être âgée de 18 ans et plus;
- Avoir été hébergée, entre les mois de décembre 2004 et mai 2005, dans une maison d'hébergement membre du RPMHTFVVC, située à Montréal;
- Être francophone.

Confidentialité et anonymat

Vous pouvez rassurer les femmes sur les points suivants :

- Leur participation à ce projet est volontaire et elles peuvent se retirer en tout temps sans aucun préjudice;
- La confidentialité de leur propos sera assurée : seules l'étudiante et la directrice de recherche auront accès au contenu de l'entrevue (la maison d'hébergement n'aura pas accès au contenu de l'entrevue);
- Le nom de la femme n'apparaîtra sur aucun rapport et il n'y aura aucune façon de l'identifier en tant que source.

Transmission des coordonnées

Demander à la femme intéressée à participer à la recherche si vous pouvez transmettre ses coordonnées à l'étudiante. L'étudiante prendra contact avec la femme et sera disponible pour répondre à ses questions sur le projet de recherche.

Merci de votre précieuse collaboration!

Sincères salutations,

Marie-Claude Laberge, B.T.S.
Étudiante, maîtrise Travail social, UQÀM

École de travail social
UQÀM

Nancy Guberman, M.A.
Professeure et directrice du
mémoire de l'étudiante
École de travail social
UQÀM

APPENDICE E

INVITATION À PARTICIPER À UNE RECHERCHE

APPENDICE E

INVITATION À PARTICIPER À UNE RECHERCHE

Invitation à participer à une recherche sur :
«L'expérience d'hébergement des femmes dans les maisons pour femmes victimes de violence conjugale, à Montréal»

Ce projet de recherche a pour but de mieux connaître et mieux comprendre votre expérience d'hébergement dans une maison pour femmes victimes de violence conjugale.

Comment vous pouvez participer

L'étude se base sur une entrevue individuelle d'une durée de 1h30 environ, auprès de femmes comme vous ayant été hébergées dans une maison pour femmes victimes de violence conjugale, située à Montréal et membre du *Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale*.

Pour participer à cette recherche, vous devez :

- Être âgée de 18 ans et plus;
- Avoir été hébergée, entre les mois de novembre 2004 et avril 2005, dans une maison d'hébergement membre du RPMHTFVVC, située à Montréal;
- Être francophone.

Votre participation à ce projet est volontaire. Vous pouvez vous retirer à tout moment sans aucune conséquence. Vous ne bénéficierez pas directement du fait d'être interviewée mais vous nous aiderez à mieux connaître et à mieux comprendre l'expérience d'hébergement des femmes dans les maisons pour femmes victimes de violence conjugale et aussi peut-être à améliorer les pratiques d'intervention. Lors de l'entrevue, vous aurez l'occasion de vous exprimer librement au sujet de votre expérience en maison d'hébergement. Je vous assure la confidentialité de vos propos. Votre nom n'apparaîtra sur aucun rapport et il n'y aura aucune façon de vous identifier en tant que source. Seules moi-même et ma directrice auront accès à votre entrevue.

Pour plus d'informations ou pour participer à la recherche, contacter l'étudiante responsable du projet de recherche aux coordonnées suivantes : 514.524.0754 ou lberge.marie-claude@courrier.uqam.ca.

Sincères salutations,

Marie-Claude Laberge, B.T.S.
Étudiante, maîtrise Travail social, UQÀM

École de travail social
UQÀM

Nancy Guberman, M.A.
Professeure et directrice du
mémoire de l'étudiante
École de travail social
UQÀM

APPENDICE F

QUE DISENT LES CHARTES À PROPOS DU DROIT DES FEMMES À LA
SÉCURITÉ ET À LA PROTECTION?

APPENDICE F

QUE DISENT LES CHARTES À PROPOS DU DROIT DES FEMMES À LA
SÉCURITÉ ET À LA PROTECTION?**Charte des droits et libertés de la personne du Québec** (Québec) *1975*

Article 1 Tout être humain a droit à la vie, ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à [la] liberté de sa personne.

Article 2 Tout être humain dont la vie est en péril a droit au secours.

Article 10 Toute personne a droit à la reconnaissance et à l'exercice, en pleine égalité, des droits et libertés de la personne, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge sauf dans la mesure prévue par la loi, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

Charte canadienne des droits et libertés (Canada) *1982*

Article 7 Chacun a droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne; il ne peut être porté atteinte à ce droit qu'en conformité avec les principes de justice fondamentale.

Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (Nations Unies) *1948*

Article 2.1 Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamées dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.

Article 3 Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

APPENDICE G

LISTE DES COMMUNICATIONS

APPENDICE G

LISTE DES COMMUNICATIONS

1^{ère} communication

LABERGE, M.-C. (mai 2006) «Expériences d'hébergement des femmes dans les maisons pour femmes victimes de violence conjugale», communication présentée au 74^e congrès de l'Association francophone pour le savoir (Acfas) «La société des savoirs», Université McGill.

2^{ème} communication

LABERGE, M.-C. (juin 2006) «Expériences d'hébergement des femmes dans les maisons pour femmes victimes de violence conjugale», communication présentée à l'A.G.A. du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale

3^{ème} communication

LABERGE, M.-C. (octobre 2006) «Expériences d'hébergement des femmes dans les maisons pour femmes victimes de violence conjugale», communication présentée au Colloque international «Violences faites aux femmes : réponses sociales plurielles», CRI-VIFF (RÉSOSVI).

APPENDICE H

ÉCHÉANCIER DE LA DÉMARCHE DE RECRUTEMENT

APPENDICE H

ÉCHÉANCIER DE LA DÉMARCHE DE RECRUTEMENT

10 mai 2005	Rencontre avec les directrices des maisons d'hébergement membres du RPMHTFVVC, situées à Montréal (cette rencontre vise à présenter le projet de recherche et demander la collaboration de ces maisons pour l'épate de recrutement)
15 juin 2005	Prise de rendez-vous avec sujet #1 pour le 14 juillet 2005
11 au 22 juillet 2005	Nous tentons de contacter sujet #1 sans succès
01 août 2005	Prise de rendez-vous avec sujet #2 pour le 11 août 2005
11 août 2005	Rencontre avec sujet #2 : elle est malade et souhaite que nous reportions la rencontre au 18 août 2005
18 août 2005	Nous nous rendons inutilement au domicile de sujet #2 : elle ne nous ouvre pas la porte
02 septembre 2005	Nous obtenons les coordonnées de sujet #3 et sujet #4
02 septembre 2005	Prise de rendez-vous avec sujet #3 pour le 05 septembre 2005
05 septembre 2005	ENTREVUE avec sujet #3
05 septembre 2005	Prise de rendez-vous avec sujet #4 pour le 13 septembre 2005; elle annule ensuite le rendez-vous et dit qu'elle nous rappellera
20 septembre 2005	Nous tentons de contacter sujet #4 sans succès
06 octobre 2005	Nous obtenons les coordonnées de sujet #5 et de sujet #6
06 octobre 2005	Prise de rendez-vous avec sujet #5 pour le 12 octobre 2005
12 octobre 2005	ENTREVUE avec sujet #5
19 octobre 2005	Nous informons sujet #6 que nous ne pourrons la rencontrer puisque désormais, nous recherchons uniquement des femmes n'ayant pas vécu récemment le processus d'immigration
08 novembre 2005	ENTREVUE avec sujet #7

18 janvier 2006	Demande de collaboration à une maison de transition
20 février 2006	Nous obtenons les coordonnées de sujet #8 et de sujet #9 et prenons rendez-vous respectivement les 23 février 2006 et 02 mars 2006
23 février 2006	ENTREVUE avec sujet #8
02 mars 2006	ENTREVUE avec sujet #9

BIBLIOGRAPHIE

BILODEAU, Dominique. 1990. «L'approche féministe en maison d'hébergement : quand la pratique enrichit la théorie», Nouvelles pratiques sociales, vol. 3, no. 2 (automne), p. 45-55.

BOIVIN, Matthieu. 2005. «Jean-Guy Tremblay passe par une maison de transition d'Ottawa», Le Droit, 30 juin, p. 4.

BOUCHARD, Régis. 2005. «Homme violent, Papineau ira en prison», Le Droit, 30 juin, p. 15.

BOUCHARD, Régis. 2005. «Un émule de Jean-Guy Tremblay reste derrière les barreaux», Le Droit, 13 juillet, p. 11.

BOUTHAT, Chantal. 1993. Guide de présentation des mémoires et thèses. Université du Québec à Montréal.

CHÉNARD, L.; CADRIN, H.; LOISELLE, J. 1990. État de santé des femmes et des enfants victimes de violence conjugale, rapport de recherche, Département de santé communautaire du Centre hospitalier régional de Rimouski, octobre.

Condition féminine Canada. 1993. Un nouvel horizon : Éliminer la violence / Atteindre l'égalité. Rapport final du Comité canadien sur la violence faite aux femmes. Ottawa.

CORBEIL, Christine; PÂQUET-DEEHY, Ann; LAZURE, Carole; LEGAULT, Gisèle. 1983. L'intervention féministe : l'alternative des femmes au sexisme en thérapie. Montréal : Éditions coopératives Albert Saint-Martin.

CORNELLIER, Manon. 2005. «Irwin Cotler, ministre fédéral de la Justice : Un ministre atypique», Le Devoir, 09 juillet, p. B3.

DAGENAIS, Huguette. 1987. «Méthodologie féministe et anthropologie : une alliance possible», Anthropologie et Sociétés, vol. 11, no. 1, p. 19-44.

DAMANT, Dominique; PAQUET, Judith; BÉLANGER, Jo. 2001. «Recension critique des écrits sur l'*empowerment* ou quand l'expérience de femmes victimes de violence conjugale fertilise des constructions conceptuelles», Recherches féministes, vol. 14, no. 2, p. 133-154.

DESCARRIES-BÉLANGER, Francine; ROY, Shirley. 1988. Le mouvement des femmes et ses courants de pensée: essai de typologie. Ottawa : Institut de recherches sur les femmes, no. 19.

DUMONT, Micheline; TOUPIN, Louise. 2003. La pensée féministe au Québec. Anthologie [1900-1985]. Montréal : Éditions du remue-ménage.

Fédération des ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec. Site internet officiel : <http://www.fede.qc.ca>.

Gouvernement du Canada. 2003. Violence conjugale : fiche d'information du ministère de la Justice Canada. Ministère de la Justice Canada.

Gouvernement du Canada. 2004. La violence familiale au Canada : un profil statistique 2004. Centre canadien de la statistique juridique.

Gouvernement du Québec. 1995. Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale : Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Québec : Ministère de la Santé et des Services sociaux, Ministère de la Justice, Secrétariat à la condition féminine, Ministère de la Sécurité publique, Ministère de l'Éducation, Secrétariat à la famille.

Gouvernement du Québec. 2004. La violence conjugale. Statistiques 2002. Ministère de la Sécurité publique.

GUBERMAN, Nancy; FOURNIER, Danielle; BEEMAN, Jennifer; GERVAIS, Lise; LAMOUREUX, Jocelyne. 1997. Rapport de recherche : Innovations et contraintes des pratiques organisationnelles féministes, janvier, Centre de formation populaire; Relais-femmes.

GUBERMAN, Nancy; LAMOUREUX, Jocelyne; BEEMAN, Jennifer; FOURNIER, Danielle; GERVAIS, Lise. 2004. Le défi des pratiques démocratiques dans les groupes de femmes. Montréal : Éditions Saint-Martin.

HALPERN, Sylvie. 1998. Le Chaînon. La maison de Montréal. Montréal : Les Éditions internationales Alain Stanké.

HANMER, Jalma; MAYNARD, Mary (eds). 1987. Women, Violence and Social Control. Atlantic Highlands, NJ: Humanities Press International.

HARDING, Sandra (ed.), 1987. Feminism & methodology. Indiana University Press.

HARRÉ, Rom; LAMB, Rogers (eds). 1986. The Dictionary of Personality and Social Psychology. Massachusetts: MIT Press edition.

HÉNAULT, Richard. 2005. «50 mois de plus au pen pour un cas d'extrême violence conjugale», Le Soleil, 15 juillet, p. A4.

HÉNAULT, Richard. 2005. «Absolution à un ancien joueur des Nordiques», Le Soleil, 23 juillet, p. A10.

HÉNAULT, Richard. 2005. «De l'argent pour la victime aussi», Le Soleil, 15 juillet, p. A6.

HIRATA, Helena; LABORIE, Françoise; LE DOARÉ, Hélène; SENOTIER, Danièle. 2000. Dictionnaire critique du féminisme. Paris : Presses universitaires de France, Politique d'aujourd'hui.

KACZMAREK, Sylvie. 1990. La violence au foyer : itinéraires de femmes battues. Paris : Imago.

LAMOUREUX, Diane. 1992. Les services féministes : De l'antiétatisme à l'intégration subsidiaire. Montréal McGill – Queen's University Press, collection Les femmes et l'État canadien / ANDREW, Caroline, p. 145-154.

LAROUCHE, Ginette. 1987. Agir contre la violence: une option féministe à l'intervention auprès des femmes battues. Montréal : La Pleine lune.

Le Droit. 2005. «Jean-Guy Tremblay retourne en prison», Le Soleil, 06 juillet, p. A2.

LETARTE, Lise. 1998. «Quand la violence parle du sexe : analyse du discours thérapeutique pour hommes violents», Les cahiers de l'IREF, Institut de recherches et d'études féministes, no 1.

MAILLÉ, Nicole. 1995. «Parallèle entre les violences vécues par les femmes et les enfants ayant séjourné en maison d'hébergement», dans *Liens entre la violence physique, psychologique et sexuelle faite aux femmes et aux enfants* (CRI-VIFF), sous la direction de Geneviève MARTIN, Michèle CLÉMENT et Christiane FORTIN, Actes du séminaire tenu à Drummondville le 11 novembre 1004, collection Réflexions, no 3, p. 87-92.

MANSEAU, Hélène. 1990. L'abus sexuel et l'institutionnalisation de la protection de la jeunesse. Sillery : Presses de l'Université du Québec.

MAXWELL, Joseph Alex. 1999. La modélisation de la recherche qualitative : une approche interactive. Fribourg, Suisse : Éditions universitaires.

MAYER, Robert; OUELLET, Francine; SAINT-JACQUES, Marie-Christine; TURCOTTE, Daniel et coll. 2000. Méthodes de recherche en intervention sociale. Boucherville : Gaëtan Morin.

MERCURE, Philippe; PC. 2005. «Deux millions de canadiens harcelés», La Presse, 15 juillet, p. A1.

Ministère de la Sécurité publique. Site internet officiel : <http://www.msp.gouv.qc.ca>.

OUELLET, Hélène. 1992. Femmes victimes de violence conjugale : intervention féministe en maison d'hébergement. Montréal : Université de Montréal, École de service social. Rapport de stage.

PC. 2005. «Les obstétriciens et gynécologues canadiens ont de nouveaux outils pour aider les femmes», Le Soleil, 18 juillet, p. A7.

PC. 2005. «Un Canadien sur dix a été harcelé au cours des cinq dernières années», Le Droit, 15 juillet 2005, p. 18.

POLIQVIN, Ginette. 1995. À propos de la violence conjugale : cinq récits cliniques mère-enfant lors de leur séjour dans une maison d'hébergement, mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en psychologie, Université du Québec à Montréal.

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale. Site internet officiel : <http://www.maisons-femmes.qc.ca>.

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale. 1990. Au grand jour. Montréal : éditions du remue-ménage.

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale. 2005-2006. Les statistiques des Maisons d'hébergement membres du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale 2005-2006. Disponible à : <http://www.maisons-femmes.qc.ca/actualites/chiffres2005-2006.html> (Accès le: 28 août 2007)

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale. 2005-2006. Les statistiques des maisons d'hébergement : Faits saillants 2005-2006. Disponible à : <http://www.maisons-femmes.qc.ca/actualites/faits2005-2006.html> (Accès le: 28 août 2007)

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale. Charte d'intervention féministe des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale. Disponible à : <http://www.maisons-femmes.qc.ca/problematique/charte.html> (Accès le: 23 septembre 2004)

Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale. 2001. L'intervention féministe en maison d'hébergement au XXI^e siècle. Actes du colloque.

ROY, Lise; LEFRANÇOIS, Estelle; GIGNAC, Tania; BISAILLON, Marie. 1991. Impact d'un hébergement chez les femmes victimes de violence conjugale. Le Coup d'Elle inc.

s.a. 2005. «En bref : Lutter contre la violence», Le Droit, 07 juillet, p. A2.

s.a. 2005. «Jean-Guy Tremblay de retour à sa maison de transition», Le Droit, 21 juillet, p. 6.

s.a. 2005. «Violence conjugale dans le secteur Hull», Le Droit, 08 juillet, p. 17.

SAMSON, Claudette. 2005. «Violence familiale : une réalité qui frappe autant les hommes mais les femmes subissent les conséquences les plus graves», Le Soleil, 15 juillet, p. A4.

THÉRIAULT, Yves. 2005. «Libre comme Karla», L'actualité, vol. 30, no. 11 (1 juillet), p. 36.

THIBAUT, Marie-Christine; LAPERRIÈRE, Ève; CHATIGNY, Céline; MESSING, Karen. 2003. Des intervenantes à tout faire: Analyse du travail en maison d'hébergement.

THOENES, Nancy; CINI, Kim. 1994. «Meeting the Medical Needs of Battered Women in Shelters», Family Violence & Sexual Assault Bulletin, vol. 10, nos 1-2, p. 27-31.

VANDAL, Claudette. 1997. Les pratiques d'intervention féministe dans les centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel (C.A.L.A.C.S.), Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en Intervention sociale, Université du Québec à Montréal.